Huitième année. — N° 313 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 4 AVRIL 1914

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —

Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —

Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

SOMMAIRE

Les Françaises et les démonstrations de la rue, JANE MISME.
Notes d'actualité : Le « mur » de la vie privée, ODETTE BUSSARD.
Les Femmes déléguées des Tribunaux d'enfants.
Les Femmes dans les Commissions administratives : Consécrations officielles, RAOUL REBOUR.
Pour le Suffrage des Femmes : Le Plébiscite du Petit Echo de la Mode.
Grand Meeting du Conseil National des Femmes sur l'Hygiène de la Cité.
Les Gagne-Pain de la Femme.
Le Mouvement féministe.
Le Théâtre.
Théâtre du Vieux-Colombier.
Expositions ouvertes.
Feuilleton : La Princesse et le Porcher, JACQUES TERNI.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Les Françaises ET LES démonstrations de la rue

L'expérience que M. Gabert a voulu tenter et que nous annoncions l'autre jour est faite. Elle n'a pas été ce que son promoteur attendait. Il rêvait d'un déploiement public de toutes les forces féministes, de milliers de personnes se massant au carrefour désigné et défilant ensuite dans ses bureaux derrière l'immense affiche dressée sur son balcon. Les féministes avaient pour la plupart accueilli avec sympathie et reconnaissance son idée de propagande, sans qu'aucun des grands groupements, cependant, consentît à prendre aucune responsabilité dans l'entreprise. Nos lecteurs ont vu que nous nous étions ici fait un devoir de corroborer l'appel de M. Gabert qui, obligeamment organisait sur les boulevards une vente et un affichage de *La Française*. Au fond, nous avions toutes une médiocre confiance dans le succès d'une manifestation de ce genre.

On ne peut pas dire qu'il ait été grand. A l'heure fixée une foule énorme et sympathique attendait, rue Feydeau les manifestantes. Mais on ne les vit point. La police en forces considérables veillait et n'autorisa aucun défilé de plus d'une personne. Une de nos amies la plus gracieuse femme du monde, nous écrit plaisamment : « Pour mon compte personnel trois agents ou officiers m'ont appréhendée et fait circuler dare dare comme une *malfaiteuse* ». L'intrépide Madeleine Pelletier a vainement tenté de former un monôme. Mais, à la vérité, les manifestantes ne furent point légion. Un nombre honorable de braves s'étaient risquées, quelques-unes par enthousiasme, la plupart par devoir. Les salons de M. Gabert furent pleins, archipleins de féministes et de curieux; les discours de M. et Mme Gabert, de Mmes Tisserand, Léal, Madeleine Pelletier, Marguerite Martin firent une excellente impression. On approuva les revendications de la grande affiche. Et l'on s'en fut convaincus que ni les autorités, ni les féministes françaises n'étaient mûres pour ces gigantesques parades que l'Angleterre et l'Amérique voient constamment s'étaler au long de leurs villes sous la protection bienveillante des policemen.

Si l'on veut toute ma pensée, je dirai que, non seulement les Françaises ne sont pas mûres pour ces sortes d'exhibitions, mais qu'elles ne le seront de longtemps.

Une réserve innée au tempérament français et que l'éducation développe retient généralement, en nos compatriotes, l'expression de leurs sentiments et de leurs goûts. Nous sommes le pays où les gens mal élevés sont le plus heureux, parce que personne en public n'ose les reprendre. Nous sommes le pays où l'on déteste le plus se « faire remarquer » et ce sont presque toujours les meilleurs qui sont les plus discrets.

Chez les femmes, cette discrétion, tout particulièrement cultivée, est devenue une seconde nature, et l'on ne s'imagine pas au prix de quels efforts la plupart s'imposent la tâche de la propagande publique ; encore, lorsqu'elles discourent ont-elles l'application du travail qu'elles accomplissent pour les distraire de l'idée qu'elles se donnent en spectacle. Mais une manifestation dans la rue ! Etre là uniquement pour s'y faire voir ! On a beau se dire qu'on y personnifie une idée, c'est à faire frémir. Et l'on comprend trop bien toutes celles qui en ont frémi jusqu'à rester chez elles.

Cette incapacité d'ailleurs nous paraît peu désolante. Je crois, que chez nous, les « marches » et les processions ne sont point nécessaires au succès d'une cause et peut-être y sont elles nuisibles. Il faut, en France, qu'une idée fasse son chemin, non point à grand bruit de gestes affirmatifs devant les passants, mais d'un esprit à l'autre par des paroles et surtout par des preuves. Nous n'avons vraiment gagné rapidement du terrain que le jour où les indifférents, les hostiles ont pu voir de leurs yeux, entendre de leurs oreilles que le féminisme ne disgraciait point les femmes, qu'il ne les rendait ni folles, ni dévergondées et qu'il leur inspirait au contraire des sentiments aussi dévoués que raisonnables.

Notre meilleur succès auprès du grand public a été ce congrès de juin 1913 ou chacun a pu venir se convaincre de la sagesse et de l'utilité sociale de notre action ; où l'on a vu les œuvres féministes au travail et à l'honneur, se bornant, en fait de manifestations, aux actes logiques de l'action et de la vie sociales. A notre avis cinquante féministes discourant pour répandre nos principes, ou collaborant à des œuvres d'intérêt général font mieux pour notre cause que ne feraient cinq mille manifestantes se promenant chaque jour sous des bannières ou des déguisements, ainsi que cela se passe à Londres.

Remercions donc M. et Mme Gabert de leur bonne intention, sans rien regretter de ce qui n'a pas été. Nous ne doutons point de les retrouver l'un et l'autre aussi convaincus et aussi zélés dans toutes les autres voies de notre propagande.

Jane Misme.

NOTES D'ACTUALITÉ

Le « mur » de la vie privée. — Bien avant que Vauban n'eût fortifié la place de Lille, les Chinois avaient bâti la grande muraille, dite de porcelaine, qui barre si curieusement la carte d'Asie. Le mur présente dans la civilisation, une valeur symbolique : il semble qu'il incarne à lui seul l'idée de possession. Avec quelle révérence ne proclame-t-on pas une propriété : « close de murs », comme si l'idéal de la sécurité, du confort et du pittoresque résidait en un quadrilatère de pierre ou de briques !

Rien de moins sûr, en réalité. On commence à se rendre compte que la protection du « mur » est illusoire. « Donnez-moi un point d'appui..., » disait Archimède ; le cambrioleur ne demande pas autre chose et tous les soldats savent que rien n'est aussi aisé que de *sauter le mur*.

D'ailleurs, s'il garde encore quelque prestige aux yeux des propriétaires campagnards il a fait son temps auprès des stratégistes. On sait ce qu'il faut penser aujourd'hui des murs d'enceinte et des fortifications en général.

La ceinture fortifiée des villes est destinée, dans un temps plus ou moins proche, (et même sans compter sur l'avènement désiré du pacifisme) à tomber sous la pioche, des démolisseurs, et l'on peut entrevoir l'époque où le mur aura vécu.

Il en est un, cependant, tout-à-fait symbolique, celui là, qui n'a jamais paru plus solide ! C'est du mur de la vie privée que je veux parler. En voilà un auquel il ne faut point toucher ! Tout le monde sait qu'il se passe quelque chose derrière, mais un accord tacite en éloigne les curieux. Donnant, donnant, d'ailleurs « ne regarde pas derrière le mien et je ne regarderai pas derrière le tien », telle est la solidarité bien entendue.

Est ce à dire que le droit de chacun n'est point respectable qui lui permet de se protéger des regards indiscrets ? et l'ombre ne sied-elle pas à la vertu tranquille qui demeure auprès du foyer, comme au vice qui offenserait inutilement la vue ? Non, certes, il y a une propriété morale comme une propriété matérielle dont le possesseur est le maître de faire tel usage qu'il lui plaît, y compris celui de la cacher, et ce serait singulièrement méconnaître le principe de la liberté individuelle que de nier ce droit primordial.

Mais, voyez l'abus des meilleures choses ? Ce respect de la vie privée nous a conduit à une sorte de dédoublement de la personne humaine, comparable à la vision déformée que donne une certaine maladie oculaire. Il y a, d'une part, la personne publique, de l'autre, la personne privée. La première a le droit d'être observée, critiquée, blâmée, exécutée, la seconde ne peut même pas être discutée, elle n'existe pour ainsi dire point, *parce que nous ne voulons pas qu'elle existe*.

Je ne voudrais pour rien au monde parler de ce que vous savez, mais, vraiment, en serions-nous où nous en sommes si le « mur » n'existait pas ? Et ne sommes-nous pas tous un peu coupables pour avoir répété : « Oh, c'est la vie privée ! cela ne nous regarde pas ! »

En réalité, il n'y a pas de vie privée, il y a la vie tout court. Un honnête homme ne fera peut-être pas toujours un bon gouvernant, mais un malhonnête homme fera sûrement un gouvernant malhonnête. Un individu de mauvaises mœurs n'est pas un bon conducteur de peuples, et le joueur et le buveur dont personne ne voudrait suivre l'exemple, ne doivent pas être parmi ceux qui assument la tache délicate de nous faire des lois.

Un mur de verre, alors ? Pourquoi pas. Ou bien une haie, une haie vive, fleurie et pleine de nids, où l'on puisse s'accouder familièrement et qui, pourtant, fasse un peu d'ombre, discrètement.

Odette Bussard.

Date du prochain Numéro

En raison des vacances, et comme chaque année, le numéro du Dimanche de Pâques sera supprimé.

Le prochain numéro ne paraîtra donc qu'à la date du 18 Avril.

Les femmes déléguées des Tribunaux d'enfants

En réponse à notre appel sur ce sujet, nous recevons les notes suivantes.

ROUEN

A Rouen, de nombreuses femmes sont inscrites sur la liste des déléguées à la liberté surveillée ; elles sont même plus nombreuses que les hommes, une active propagande ayant été faite par les femmes faisant partie du Comité de protection des enfants traduits en justice.

Quelques femmes sont aussi inscrites comme rapporteurs devant la Chambre du Conseil. Elles n'ont pas encore eu à remplir ce rôle, aucun enfant de moins de 13 ans n'ayant été arrêté depuis le 5 mars ; mais c'est avec reconnaissance que les magistrats ont accepté leur concours.

En général, pour que le concours des femmes soit de suite apprécié, il est bon qu'elles montrent, dès leur entrée en fonction, une certaine connaissance de la loi nouvelle dont elles auront à s'occuper. A ce propos, il est intéressant de reproduire l'avis important publié en tête de la revue *L'Enfant*, dans son dernier numéro de mars.

« Toutes les personnes qui consentent à collaborer à l'application de la loi sur les Tribunaux pour enfants, en qualité de rapporteurs ou de délégués feront bien de se procurer le *Petit Guide*, que vient de rédiger à leur usage M. Edouard Julhiet et dont les éditeurs sont MM. Marchal et Godde, 27, place Dauphine, à Paris. Ce petit guide leur sera adressé franco contre la modique somme de 0 fr. 60. Quelques mots d'introduction dus à Me Henri Rollet précèdent l'exposé de M. Julhiet. Les lecteurs trouveront ensuite les textes de la loi du 22 juillet 1912, du règlement d'administration publique du 31 août 1913 et de la circulaire ministérielle du 30 janvier 1914 ; mais ils n'auront pas à craindre de s'égarer dans la lecture de ces documents « car les parties « qui doivent le plus attirer leur attention « ont été écrites en caractères spéciaux. « Quelques indications sur les principales « institutions charitables privées qui prêtent, à l'heure actuelle, leur concours au « Tribunal pour enfants de la Seine, com- « plètent utilement ce petit *tract*. »

A. T.

MELUN

Le tribunal de Melun, sur huit délégués nommés en application de la loi sur les tribunaux d'enfants, a désigné Mme Delanneau, femme d'un conseiller municipal de Tournon, Mme Drunet, femme d'un pharmacien de Tournon et Mme René Morel, directrice honoraire d'école primaire, femme du juge de paix de Châtelet-en-Brie.

Toutes nos félicitations aux déléguées qui ont eu l'initiative de se porter candidates à ces fonctions et aux juges qui les ont accueillies.

LES FEMMES DANS LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Consécrations officielles

Nouveaux bulletins de victoire.

Si optimistes que nous soyons, nous ne pouvions supposer, au début de la présente campagne entreprise pour la multiplication des nominations féminines dans les commissions officielles, que le succès allait être tel ; et nous en ressentons un joyeux enthousiasme pour les tâches futures.

Les administratrices des hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance.

Déjà quelques femmes avaient pu obtenir une nomination, la loi ne s'y opposant pas formellement ; une proposition de loi de M. Bonnevay prévoyait nettement la possibilité d'admettre des administratrices dans les commissions chargées de gérer ces établissements de haute solidarité sociale, et, à notre demande, M. Louis Marin, qu'on s'étonnait de ne pas voir citer en pareille occurrence, avait décidé de déposer un amendement comportant la présence *obligatoire* de deux femmes au moins dans chaque commission. On reconnaît là notre formule : *présence obligatoire de deux femmes au moins*. Nous l'avions empruntée à la loi Roussel de 1874 — qu'il faudra bien faire revivre ! — nous l'avions constatée dans l'organisation des conseils départementaux de l'enseignement primaire, où siegent deux institutrices, sans compter la directrice de l'Ecole Normale. La voici réalisée dans la loi sur les caisses communales des écoles, à laquelle nous nous faisons honneur d'avoir travaillé pour notre part.

M. Klotz, alors ministre de l'Intérieur, recommandait aux préfets, dans une récente circulaire qui fut tout de suite populaire, de nommer des femmes dans les commissions des hospices et des bureaux de bienfaisance. Aussitôt, les groupements féministes présentèrent des candidates. Il y en eut dénommées ; cependant, à la plupart il fut répondu : « Désolé ! Mais il n'y a pas de place vacante ; attendez le décès d'un de ces messieurs les administrateurs. » Or voici que les candidates et les sociétés qui les appuient vont pouvoir entrer de nouveau en campagne.

Un projet de loi vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre (n° 3.550) tendant à augmenter le nombre des membres renouvelables des commissions administratives des hôpitaux et hospices, ainsi que des bureaux de bienfaisance.

L'augmentation du nombre des membres des commissions administratives aurait donc pour conséquence, tout en donnant satisfaction aux vœux qui se sont manifestés, de consacrer la possibilité de faire entrer les femmes, sans plus attendre, dans les commissions.

Suivant la procédure habituelle — et légitime — le projet de loi a été renvoyé à la Commission d'administration générale.

La prochaine législature se devra d'en faire un texte définitif.

Une Association qui sait se faire écouter.

Il s'agit de la *Fédération féministe universitaire de France*.

Elle n'en est plus à compter ses succès. Elle a obtenu l'an dernier un nombre respectable de millions destinés à diminuer de moitié l'inégalité des traitements entre instituteurs et institutrices. Elle espère bien obtenir, pour le budget prochain, que l'égalité de traitement, dans l'enseignement primaire, primaire supérieur et normal, et peut-être (malgré une regrettable indifférence de l'ensemble des intéressées, dans l'enseignement secondaire, soit enfin un principe inscrit dans les lois républicaines.

Nos lecteurs se rappellent le succès extraordinaire des démarches de la F. F. U. auprès du Parlement et du ministre pour l'introduction de deux femmes au moins dans les commissions administratives des Caisses des écoles. La si active secrétaire générale, Mme Jeanne Méo, vient de recevoir de M. Viviani, au sujet des nominations qu'on souhaite plus nombreuses d'inspectrices primaires et d'inspectrices des écoles maternelles, une lettre des plus encourageantes.

Et je garde pour la bonne bouche le document ci-après, qui consacre à la fois et la campagne menée ici et l'action méthodique et persévérante de la jeune Fédération des Institutrices françaises.

Paris, le 3 mars 1914.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS
à Monsieur le Préfet du département de...

En exécution des articles 52 et 65 de la loi du 30 octobre 1886, le renouvellement des Conseils départementaux doit être suivi, dans le délai de deux mois, du renouvellement des délégations cantonales.

Conformément à ces prescriptions, je vous prie d'inviter le Conseil départemental à faire sans retard les désignations nécessaires et de publier la nouvelle liste au « Bulletin de l'Instruction primaire » ou au « Recueil des actes administratifs » de votre département.

Les circulaires de mes prédécesseurs, en date des 1er mars 1909 et 10 juillet 1912, ont appelé votre attention sur l'intérêt qu'il y a à comprendre des femmes dans la délégation cantonale. Les considérations qui peuvent être invoquées en faveur de leur collaboration, quand il s'agit des intérêts de l'enfance, y sont exposées d'une manière si complète et si décisive que je crois superflu d'y revenir. Il vous suffira de vous en inspirer lorsque vous adresserez au Conseil départemental vos propositions pour la désignation des nouveaux délégués.

Le Congrès féministe universitaire qui s'est tenu à Bordeaux, au mois d'août dernier, s'est occupé spécialement de cette question, et il a été émis le vœu :

1° Que, dans chaque département, deux femmes au moins soient appelées à faire partie de la désignation cantonale ;

2° Que les femmes déléguées soient, plus fréquemment que par le passé, nommées dans les commissions scolaires.

J'attacherais une grande importance à ce que vous vous efforciez de donner satisfaction, dans la mesure du possible, à ces légitimes désidérata.

RENÉ VIVIANI.

Pour copie conforme :
Le Directeur de l'Enseignement primaire,
A. GASQUET.

***

Nous avons déjà plusieurs fois employé, à propos d'autres succès féministes, l'expression un peu usée de « sans commentaires ». Et c'est encore le cas ! Nous nous bornerons donc à adjurer une fois de plus les sociétés et sections féministes, quelles qu'elles soient, à faire entrer dans la réalité ce vœu du Gouvernement.

Raoul Rebour.

POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Le Plébiscite du *Petit Echo de la Mode*

Nous rappelons à nos lectrices que le *Petit Echo de la mode* a ouvert un plébiscite concours sur cette question : Les femmes veulent-elles voter oui ou non. Nous avons indiqué les conditions dans lesquelles on pouvait prendre part au plébiscite et au concours. Un certain nombre de lectrices de *La Française* se sont inquiétées d'y faire participer notre journal et grâce à Mmes Dallet, Berthet, Brunschvicg, nous possédons un nombre important de bulletins. La date à laquelle tous les bulletins devront être envoyés à la direction du Petit Echo étant fort proche (9 avril), nous croyons devoir donner à nouveau quelques indications sur cette initiative pour celles de nos lectrices qui voudraient encore y prendre part.

Elles le peuvent en demandant à la direction du Petit Echo, 7, rue Lemaignan, de leur adresser au plus vite, 7 numéros du 8 mars et un numéro du 5 avril (joindre 0 fr. 80). Elles découperont dans ces numéros les bulletins de vote placés au bas de la dernière page, soit, 2 bulletins dans chacun des sept premiers exemplaires et un dans le dernier, en tout 15 bulletins. Elles inscriront sur ces bulletins un oui ou un non ; et elles les expédieront accompagnés d'une feuille d'envoi qu'elles trouveront dans le numéro du 5 avril et qu'elles auront à remplir.

Le nombre de 15 bulletins est le minimum donnant droit au concours ; mais on peut en ajouter autant qu'on voudra en demandant un nombre plus grand de numéros du 8 mars dont chacun en contient deux (pour toute commande, à partir de 20 numéros, le prix n'est que de 0,075 par numéro). Les prix attribués au concours sont en proportion du nombre de bulletins.

Nous faisons remarquer que, en ce qui est du plébicite, le total des oui et des non ne correspondra aucunement à un nombre égal de femmes, désirant voter ou non, la direction du concours ayant négligé de demander que chaque bulletin soit pourvu d'une signature authentifiée. Chaque concurrente peut envoyer autant de oui ou de non qu'il lui convient.

Cependant comme le public à qui l'on communiquera le nombre des voix réunies, ne pourra faire cette réflexion, nous croyons utile que chaque féministe envoie autant de oui qu'elle le pourra afin de donner quand même par là, une idée de l'intérêt affirmatif porté à cette question.

Les bulletins pourront être envoyés, soit à la direction du *Petit Echo*, 7, rue Lemaignan (jusqu'au 9 avril inclus) ; soit à La Française jusqu'au 7 avril inclus pour les personnes qui ne désirent pas prendre personnellement part au concours et faire bénéficier *La Française* de leurs bulletins.

Grand Meeting du Conseil National des Femmes

SUR L'HYGIÈNE DE LA CITÉ

Le grand meeting sur l'Hygiène de la Cité, réuni par la section d'hygiène du Conseil National des Femmes Françaises, sous la présidence d'honneur du Pr Landouzy, doyen de la Faculté de médecine, membre de l'Institut, et de Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil National des Femmes Françaises, et la présidence effective de la comtesse Aberdeen, présidente du Conseil International des Femmes, qui y fit un discours des plus intéressants, a été un vrai, un grand succès.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de femmes qui se désintéressent des questions d'hygiène ; mais beaucoup d'entre elles, désireuses de mettre leur bonne volonté et leurs ressources au service de cette cause, ne savent dans quel sens orienter leur activité. Il avait semblé utile au Conseil National des Femmes Françaises, à la veille des élections législatives, d'attirer l'attention sur les questions relatives à « l'Hygiène de la Cité ».

Des plans d'action avaient été élaborés. Ils furent communiqués aux personnes désireuses de contribuer à l'amélioration des conditions hygiéniquet de notre ville par les personnalités suivantes :

M. le Dr Rist, médecin de l'hôpital Laennec ; M. le Dr Lortat-Jacob, médecin des hôpitaux ; Mme Frehel, vice-présidente de la section d'Assistance et de Prévoyance sociales ; Mme le Dr Girard-Mangin, vice-présidente de la section d'hygiène ; M. Siegfried, député, ancien ministre ; Mme Alphen-Salvador, présidente de la Section d'Hygiène.

A la suite de leurs vivants exposés, scandés par les chaleureux applaudissements d'un public nombreux et vivement intéressé, voici quels furent les vœux présentés par les orateurs inscrits :

Docteur RIST

Vœu. — Que des dispensaires soient installés dans tous les quartiers de Paris, et que ces dispensaires soient desservis par des infirmières spécialisées,

capables de faire l'éducation, au point de vue de l'hygiène, des malades qu'elles soignent.

Docteur LORTAT-JACOB

Vœu. — Que, de plus en plus, le public soit mis à même de bénéficier des avantages qu'offrent, pour la conservation des aliments, les nouvelles découvertes relatives au froid artificiel.

Madame FREHEL

Vœux. — 1° Que les femmes soient instruites des lois essentielles de l'hygiène et du rôle social qu'elles peuvent jouer en favorisant le développement de toutes œuvres, toutes ligues fondées à cet égard.

2° Que des lavoirs gratuits soient créés pour les femmes de la classe ouvrière, que le linge des malades contagieux soit toujours lavé sous, peine d'amende, dans des blanchisseries établies pour cela.

3° Que les écoliers des deux sexes soient préparés à leurs devoirs domestiques et que la puériculture soit au premier plan de l'éducation féminine.

Que des fiches sanitaires soient établies pour chaque élève dans les écoles.

Mme le Docteur GIRARD-MANGIN

Vœux. — 1° Que l'attention publique soit attirée sur le danger des eaux contaminées, sur la nécessité de leur désinfecteurs, et demande que des désinfections soient mis gratuitement à la disposition des personnes payant un loyer au-dessous de 300 francs.

2° Que les ordures ménagères soient enlevées dans des voitures fermées comme cela se fait à l'étranger; que soit de plus en plus préconisée pour les ménagères la boîte à ordures à couvercle hermétique.

3° Que ces ordures soient non pas envisagées comme engrais ou matériel de nivellement, mais incinérées de suite dans des fours ad hoc.

Monsieur SIEGFRIED

Vœu. — Que des espaces libres soient réservés le plus possible dans les villes, que les jardins des œuvres, écoles, et patronages soient dégrevés de tous impôts, et que l'élargissement des rues ne se fasse pas comme cela a lieu actuellement au détriment des cours.

Les Gagne-Pain de la Femme

CONCOURS

Voici une nouvelle victoire du féminisme : les emplois de *vérificateur calculateur au service du contrôle des assurances privées* sont désormais accessibles aux femmes.

Il s'agit là d'une carrière administrative des plus intéressantes et des mieux rétribuées. L'admission des femmes à ce concours vient seulement d'être décidée : c'est dire qu'aucune n'a encore commencé sa préparation et que bien avisées seront celles qui se mettront dès maintenant au travail, les concurrentes devant être infiniment moins nombreuses à ce concours qu'aux suivants.

Ce concours convient aux dames ayant des connaissances très sérieuses de mathématiques.

Date officielle du concours : 11 juin 1914. Délai d'inscription : 6 mai 1914. — Age : 21 à 35 ans. — Traitement : 3.000 à 6.000 francs. Accès aux emplois supérieurs. — Aucun diplôme n'est exigé.

Inspectrice départementale du travail en France. — Date probable : commencement 1915. — Age : 26 à 35 ans. — Traitement : 3.000 à 5.000 francs. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée dans les services centraux des chemins de fer de l'Etat. — Date officielle : 14, 15, 16 mai 1914. — Délai d'inscription : 1er avril 1914. — Age : 18 à 28 ans. — Traitement : 1.200 à 2.200 fr. — Indemnités de résidence : 600 francs à Paris. Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée des postes et télégraphes. — Date probable : 25 et 26 juin 1914. — Age : 18 à 25 ans. — Traitement : 1.400 à 2.200 fr. Aucun diplôme n'est exigé. Indemnités de résidence : 400 francs à Paris.

Dame sténo-dactylographe auxiliaire dans les bureaux des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines. — Date officielle : 28 mai 1914. — Délai d'inscription : 14 avril 1914. — Age : 18 à 30 ans. — Traitement : 1.200 à 2.400 francs. — Concours ouvert pour 50 places. — Aucun diplôme n'est exigé.

Les lecteurs qui ont besoin de renseignements au sujet d'un des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'*Ecole du Fonctionnaire*, 40, avenue Daumesnil, Paris.

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de *La Française*.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Nous n'insérons dans cette rubrique que les communications qui nous sont envoyées rédigées et prêtes à être remises à l'imprimeur

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Les groupes et les déléguées de l'U. F. S. F. trouveront désormais, à cette place, les communications du Comité central. Les communications que les groupes nous feront parvenir directement ou par le secrétariat général y seront insérées. Prière instante de les envoyer rédigées et aussi brèves que possible.

AVIS IMPORTANT

Les groupes, les sections et les délégués de l'U. F. S. F. ont reçu de la Ligue pour le Droit des Femmes un communiqué leur indiquant des mesures à prendre pendant les élections.

Le Comité central de l'Union n'avait pas été prévenu par la L. D. F. de cet envoi, et c'est par quelques groupes étonnés ou indignés qu'il en a été averti.

Une lettre du Comité central aux groupes, sections et délégués de l'U. F. S. F., leur a fait savoir qu'ils n'avaient pas à tenir compte de cet envoi fait dans des conditions que chacun pourra apprécier. Si quelques lettres du Comité central n'étaient pas arrivées à destination, prière à nos membres de ne prendre aucune décision avant de s'être mis en rapport avec la Présidente ou la Secrétaire générale de l'U. F. S. F.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le Comité Central fera faire pour la prochaine campagne électorale :

1° Une affiche format Colombier ;
2° Un questionnaire ;
3° Une lettre aux députés sortants ;
4° Un prospectus reproduisant cette affiche ;
5° Un prospectus reproduisant l'affiche faite par l'U. F. S. F. en 1912.

Nous donnons ci-dessous le libellé de l'affiche et des questionnaires.

Les Groupes, les Sociétés, les Délégués sont priés de nous dire au plus tôt combien ils désirent d'affiches, de questionnaires, de prospectus.

Pour le prix, s'en référer aux élections de 1912 (environ 5 fr. le cent pour les affiches).

Nous ne pourrons être liées sur le prix exact qu'une fois toutes les commandes faites. Mais le prix des papiers est relativement peu important, ce qui coûterait très cher, ce serait le timbre obligatoire si l'on ne trouvait pas de candidat *réel* ou *pour la forme* acceptant de signer nos affiches.

Nous pensons donc rendre service à nos Groupes, Sociétés et Délégués, en leur communiquant la lettre envoyée aux Jeunesses Républicaines par le Groupe de Paris ; elle leur donnera idée de la méthode à suivre à cet égard.

Bien entendu chaque ville est libre d'avoir son affiche, son questionnaire, ses prospectus, à condition de ne pas engager l'Union tout entière, si ces documents n'ont pas été soumis d'avance au Comité Central.

La Secrétaire générale étant assez souffrante, prière de ne lui demander que les renseignements absolument obligatoires, et surtout *prière instante de faire en une fois votre commande* après y avoir bien réfléchi.

Les personnes venant à Paris pendant Pâques nous rendraient service en venant elles-mêmes au Secrétariat prendre ce qu'elles désirent soit, le samedi 11 avril, de 10 h. à midi, soit un autre jour sur rendez vous. Mais en tous cas nous devons être fixées sur toutes les commandes le 8 avril au plus tard.

Dès maintenant notre affiche est prête, nous attendons jusqu'au 8 pour donner le bon à tirer.

LIBELLÉ DE L'AFFICHE ET DU PROSPECTUS

UNION FRANCAISE pour le Suffrage des Femmes
Siège social : 53, rue Scheffer,
PARIS.

LIGUE D'ELECTEURS pour le Suffrage des Femmes
Siège social : 7, rue Henri-Martin,
PARIS.

Electeurs,

Huit millions de femmes travaillent et dans les conditions les plus pénibles. Elles ont leurs intérêts à défendre.

Qui les représente au Parlement ?

Trouvez-vous juste que les travailleuses ne soient pas ?

A travail égal, les femmes n'ont pas encore un salaire égal à celui des hommes : l'Etat donne lui-même l'exemple d'attribuer des traitements différents à ses fonctionnaires, non d'après les capacités, mais d'après le sexe.

Trouvez-vous juste que les femmes fonctionnaires ne puissent pas défendre elles-mêmes l'égalité de traitements ?

On se plaît et très justement à glorifier le rôle de la femme au foyer et pourtant la loi persiste à méconnaître les droits légitimes de l'épouse et de la mère.

Trouvez-vous juste que les femmes ne puissent avoir des représentants pour obtenir une réforme équitable des droits civils ?

Quand il s'agit de l'Enfant, de sa sauvegarde physique et de son éducation morale, croyez-vous que la parole ne devrait pas être donnée à la Mère de famille.

Trouvez vous juste qu'on prive les femmes de toute participation aux lois si importantes qui regardent les enfants ?

Et quand la destinée du pays se décide, quand il faut par exemple se prononcer entre la guerre ou la paix.

Trouvez-vous juste que les Françaises ne soient pas consultées ?

Electeurs,

Le suffrage ne sera pas universel tant que la moitié des Français en sera exclue.

Electeurs,

Voulez-vous une protection efficace de la santé publique ?

Voulez-vous dans l'administration de la Cité plus d'ordre, plus d'hygiène, plus de moralité ?

Voulez-vous lutter sérieusement contre l'alcoolisme envahissant, contre la dépopulation menaçante ?

Voulez-vous mettre un frein au scandale de la réglementation officielle de la prostitution et des jeux publics ?

Demandez alors le droit de vote pour les femmes.

Elles l'ont obtenu dans la moitié du monde civilisé et partout l'expérience a prouvé que la femme électrice a fait reculer l'alcoolisme, la débauche, le jeu, toutes causes de décadence et de démoralisation.

En France, et à titre de première étape, les femmes veulent obtenir le suffrage municipal.

En 1906, une proposition de loi a été déposée à la Chambre des députés par M. Dussaussoy. Dans les deux dernières législatures, la Commission du Suffrage Universel l'a faite sienne et a chargé d'un rapport favorable M. Ferdinand Buisson l'apôtre de toutes les causes généreuses.

253 députés sortants et 40 Conseils généraux, d'arrondissement ou municipaux, en ont demandé la discussion. Le 3 février 1914, il fut mis à l'ordre du jour de la Chambre des députés.

Electeurs,

Voilà huit ans que le projet Dussaussoy-Buisson a été soumis à la Chambre, l'opinion est prête à le voir aboutir.

Exigez de vos candidats qu'ils votent dès leur entrée au Parlement le Suffrage municipal des Femmes.

Chaque groupe devra faire faire une bande pour coller dans le bas de l'affiche. On mettrait à gauche : vu, le Candidat, et s'il y a lieu, à droite, le nom et l'adresse du Groupe.

LIBELLÉ DU QUESTIONNAIRE

UNION FRANCAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES
Siège social : 53, rue Scheffer,
PARIS

LIGUE D'ELECTEURS POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES
Siège social : 7, rue Henri-Martin,
PARIS

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le texte de notre affiche électorale actuelle et de celle que nous avons faite pour les élections municipales de 1912.

Vous y verrez, résumés très brièvement, notre programme et quelques-unes des raisons de notre action.

Si vous partagez notre façon de voir, veuillez nous renvoyer votre réponse, car nous désirons soutenir ceux qui nous auront assurés de leur concours.

Croyez, Monsieur, à nos sentiments distingués.

Pour le Comité Central de l'U. F. S. F. :
La Présidente,
M. de Witt-Schlumberger.

Pour la L. E. S. F. :
Le Secrétaire,
A. Chenevier

QUESTIONNAIRE

Le projet de loi Dussaussoy-Buisson, actuellement déposé à la Chambre des députés, doit être repris dans la prochaine législature. Il conclut en faveur de l'électorat et de l'éligibilité des femmes pour les Conseils municipaux, les Conseils d'arrondissement et les Conseils généraux.

Pourrons-nous compter sur votre voix pour la faire adopter à la Chambre dans le plus bref délai ?

(*) Réponse :
Signature :
Nom et adresse :

(*) Répondre simplement, si on le désire, par *oui* ou par *non*.
Ecrire très lisiblement les noms et adresses.

LETTRE AUX DÉPUTÉS SORTANTS
(à envoyer à la place du questionnaire)

UNION FRANCAISE pour le Suffrage des femmes
Siège social, 53, rue Scheffer,
PARIS

LIGUE D'ELECTEURS pour le Suffrage des femmes
Siège social, 7, rue Henri-Martin,
PARIS

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu, avec 250 de vos collègues, demander en 1910 la discussion du rapport de M. F. Buisson sur la proposition de la loi Dussaussoy qui conclut en faveur de l'électorat et de l'éligibilité des femmes aux Conseils municipaux, aux Conseils d'arrondissement et aux Conseils généraux.

Le 3 février 1914, la Chambre a inscrit la discussion de ce rapport à la suite de l'ordre du jour. Mais à notre profonde déception, la législature s'est terminée sans que le Suffrage des femmes ait été discuté à la tribune.

Au nom de l'U. F. S. F., qui compte plusieurs milliers d'adhérents et des groupes dans toute la France, au nom de la L. E. S. F. dont font partie un grand nombre de parlementaires, nous espérons, Monsieur le Député, que vous voudrez bien, *dès la rentrée des Chambres, demander la reprise du rapport Buisson, sa mise à l'ordre du jour et sa discussion immédiate.*

Vous savez, Monsieur le Député, que le Suffrage municipal féminin, trop longtemps ajourné, est devenu une réforme urgente et que l'opinion réclame comme une conséquence inéluctable du principe même de notre démocratie républicaine. Elle est conforme, ainsi que l'établit l'expérience de tant d'autres nations, aux intérêts profonds de la société du pays et de la famille.

Veuillez agréer à l'avance, Monsieur le Député, avec nos sincères remerciements, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

M. de Witt-Schlumberger,
Présidente de l'U. F. S. F.

Albert Chenevier,
Secrétaire général de L.E.S.F.

Lettre adressée aux Jeunesses républicaines de Paris

24 mars 1914.

Monsieur,

Le Congrès des Jeunesses républicaines, qui s'est tenu à Reims les 1er et 2 novembre 1913, a bien voulu promettre son appui moral et son concours à la tâche que nous entreprenons pour donner aux femmes françaises leurs droits de citoyennes.

A l'heure actuelle, Monsieur, les membres des Jeunesses républicaines peuvent apporter à notre cause un concours très important, et voici comment.

Nous comptons, pendant les prochaines élections législatives, faire une campagne de propagande suffragiste par des affiches et par des réunions. Mais, pour atteindre ce but, il faut qu'un certain nombre de partisans, ayant plus de 25 ans, veuillent bien consentir à signer nos affiches dans les différents arrondissements de Paris et de la banlieue ; pour cela, nous leur demandons de bien vouloir *faire, pour la forme seulement, une déclaration de candidature.* Cette formalité remplie, et nos affiches signées par eux, nous pourrions, dans les circonscriptions qu'ils auraient choisies, avoir droit à l'*affichage gratuit et réservé*, et, de plus, *nous aurions droit à des salles où nous serions en mesure d'exposer nos idées.*

Nous vous demandons, Monsieur, si vous et quelques-uns de vos amis, vous voudriez bien nous rendre le grand service de faire, en notre faveur, une déclaration de candidature soit pour Paris, soit pour la banlieue ; nous attachons le plus grand prix à la réussite de cette tentative. Plusieurs d'entre vous nous ont déjà promis leur concours, grâce à l'appel qu'a bien voulu leur faire M. Ripault à la réunion du mardi 17 mars. Ce sont M. Laffitte, pour le 11e ; M. Mercier, pour le 13e ; M. Renaud, pour le 20e. Nous attendons d'autres réponses encore. Et, en dehors des Jeunesses républicaines, M. Raoult et M. Albert Nast seront aussi des nôtres.

Des candidats de différents partis ont également accepté de signer nos affiches, et, si vous en connaissez personnellement d'autres qui veuillent bien le faire, nous serions très heureux d'accepter leur appui.

Notre affiche n'est pas encore faite ; nous vous envoyons celle rédigée par nous, en 1912, pour les élections municipales ; notre affiche actuelle sera plus courte, mais rédigée dans le même esprit.

Bien entendu, nos amis signataires n'auraient pas de bulletins le jour du vote ; nous ne voulons d'aucune façon gêner les autres candidats.

Si cette proposition semble vous intéresser, nous viendrons vous donner verbalement toutes les explications avant même que vous ne preniez aucun engagement. Nous vous demandons seulement de nous répondre le plus tôt possible, et d'avance, Monsieur, nous vous remercions bien sincèrement et bien cordialement.

C. L.-Brunschvicg,
Secrétaire générale de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.

CONGRÈS DE LYON

Mme Compain, très prise par ses travaux, jusqu'au Congrès de Lyon, nous a demandé de désigner un autre rapporteur pour la question de :

« l'Intervention de l'Union dans les conflits économiques ».

C'est Mme Marguerite Martin, membre du Comité central, qui a bien voulu accepter d'être rapporteur à sa place.

Nos groupes savent combien Mme Marguerite Martin est appréciée dans les milieux ouvriers, et nous la remercions bien sincèrement du concours qu'elle va nous apporter.

Mme Marguerite Martin devant quitter Bois-Colombes ces jours-ci, prière d'adresser les rapports à son nom, 53, rue Scheffer.

Pour le Comité central, un tiers soit dix membres doivent être réélus ou élus au Congrès de Lyon. Voici la liste des 10 membres sortants et des 10 membres proposés par le Comité central.

MEMBRES SORTANTS :

4 Démissionnaires	Melle Belle, Mme Oddo Deflou, Mlle Serment, M. A. Georgin.
3 membres sortants, mandats expirés et rééligibles	Mme A. Hammer, Mme J. Misme, Mme Thuillier.
3 membres sortants et rééligibles tirés au sort	Mme Marya Chéliga, Mme Jean Girard, Mme Robert Mirabaud.

10 MEMBRES PROPOSÉS PAR LE COMITÉ CENTRAL

Les 6 membres sortants et rééligibles :
Mmes A. Hammer,
J. Misme,
Thuillier,
Marya Chéliga,
Jean Girard,
Robert Mirabaud.

4 membres nouveaux :
Mmes Gemähling,
Jeanne Méo,
M. Raoul Rebour,
Mlle Sommer.

COMMUNIQUÉS

Nous tenons à déclarer que l'U. F. S. F. n'a pas pris part à l'organisation de la manifestation faite chez M. Gabert, le 21 mars ; elle ne s'y est pas montrée hostile : mais elle n'a pas voulu y participer, jugeant que pour l'instant, la réussite de telles choses est extrêmement délicate et difficile.

Ceci dit, il est cependant de notre devoir de remercier M. Gabert qui a voulu nous rendre service et dont le concours peut nous être, par la suite, très précieux, puisqu'il est à la tête d'une grande maison de publicité.

* * *

Pour la campagne du *Journal* nous attendons de nouveaux renseignements : nous donnerons ici toutes les indications que nous recevrons.

ACTION PARLEMENTAIRE

Voici la lettre que nous venons d'envoyer à tous les sénateurs.

Paris, 29 mars 1914

Monsieur le Sénateur,

Dans sa séance du 23 mars, la Chambre des députés a voté une mesure qui a indigné l'opinion publique, car les honnêtes gens se sont facilement rendu compte de la gravité de ses conséquences : il s'agit de la suppression de l'impôt de la licence, concernant les débitants de boissons.

Ainsi, c'est au moment même, où le budget est si difficilement équilibré c'est au moment où tous les esprits sont préoccupés de savoir comment notre pays fera face à ses dépenses, c'est au moment où toute amélioration sociale se trouve repoussée, que la Chambre des députés vote cette mesure, grevant notre budget de plusieurs dizaines de millions et favorisant en outre le développement d'un commerce qui pousse notre pays à sa ruine physique.

Cette mesure prise à la veille des élections ne trompera personne sur sa portée réelle. On a voulu satisfaire les débitants puisqu'il est convenu de penser que c'est eux les grands électeurs, que c'est d'eux que dépendent les députés de notre pays : c'est avec un cynisme déconcertant que la chose est ainsi publiquement avouée ? Qu'en pensera le pays ?

Les honnêtes gens se diront que ceux qui veulent les gouverner ne se sont pas adressés à eux, à leur conscience, à leur sentiment national, mais que c'est le marchand d'absinthe, le marchand de poison que l'on a voulu flatter et gagner et que c'est lui qui va nous donner les élus de demain.

Les femmes souffrent de l'alcoolisme comme épouses et comme mères ; — si elles votaient, nous pensons que ces mœurs disparaîtraient comme elles ont disparu dans tous les pays du monde où elles ont eu le droit d'agir et de se prononcer en tant qu'électrices.

En France, Monsieur le Sénateur, quoique nous payions les impôts et que nous soyons soumises aux lois, nous n'avons pas encore de représentants, et nous ne pouvons pas agir effectivement sur les parlementaires ; c'est seulement par pétition et par vœu qu'il nous est possible de faire connaître nos sentiments ; c'est pourquoi, Monsieur le Sénateur, nous venons aujourd'hui au nom des milliers de femmes françaises que nous représentons, vous demander de ne pas voter la loi adoptée à la Chambre. Nous vous supplions instamment de ne pas décourager les vrais patriotes français, ceux et celles qui consacrent leur temps et leur énergie à éduquer la masse pour lutter contre les poisons qui rongent les forces physiques et la belle intelligence de notre race.

Nous vivons dans une période où trop de passions mauvaises l'emportent ; nous, femmes, nous ne voulons pas avoir à rougir de notre pays. Nous ne voulons pas entendre répéter que notre régime républicain apporte avec lui des tares de dégénérescence morale, car nous croyons de toute notre foi, que ce n'est pas contre le régime qu'il faut réagir, mais contre quelques-unes des œuvres néfastes qu'on y a laissé se développer : l'alcoolisme est du nombre.

Le Sénat a déjà essayé de lutter en ce sens en votant une loi sur la limitation des débits de boissons. La Chambre n'a pas cru devoir encore la ratifier. Pour cette mesure concernant la suppression des licences nous savons du reste qu'elle a été « enlevée » à la Chambre par surprise, sur la proposition de quelques amis avérés des débitants de boissons et contre l'avis même du Ministre des Finances.

C'est donc en toute confiance, Monsieur le Sénateur, que nous vous demandons de repousser cette loi et toutes celles qui pourraient porter atteinte à la santé physique et morale du pays.

Nous vous envoyons, Monsieur le Sénateur, nos sentiments de respectueuse confiance.

Le Bureau du Comité central de l'U. F. S. F.
Présidente : M. de Witt-Schlumberger.
Vice-présidente : J. Misme.
— — M. L. Le Verrier.
Secrétaire générale : C. Léon Brunschvicg.
Secrétaire : M. Pichon Landry.
— L. Thuilier-Landry.
Trésorière : Désavis.

TOURNÉE DE CONFÉRENCES DE Mme DE WITT-SCHLUMBERGER

La présidente de l'U. F. S. F., allant dans le Midi pour prendre un mois de repos, en a profité pour travailler pour l'Union.

Une causerie lui ayant été demandée pour un Club féminin composé principalement de jeunes employées, elle la fit sur le suffrage, et se convainquit de la possibilité de créer à Cannes un Groupe de l'Union qui n'existait pas encore.

Une seconde causerie s'adressant aux nouveaux membres du Groupe fut accompagnée de l'Assemblée générale constitutive du Groupe, et eut lieu le 21 mars 1914.

Un comité de 6 membres fut nommé par les 15 membres du petit Groupe, et sa composition donne toute sécurité pour le développement du nouveau né.

Le 15 mars, Mme de Witt-Schlumberger, appelée par la présidente du Groupe de la Riviera, faisait une conférence à Nice, et présidait l'Assemblée générale des membres augmentée d'autres auditeurs. La conférence avait pour sujet : « L'état actuel du suffrage en France, et la revue des faits importants internationaux pendant l'année 1913-1914 ». Après la conférence où de nombreuses adhésions furent recueillies, il fut décidé de former un groupe à Villefranche, qui n'a encore qu'une section.

Le 23 mars, la présidente de l'U. F. S. F. se rendait à Toulon pour une réunion du Comité du Groupe du Var, présidé par Mlle B. Dalbe. La réunion eut lieu dans le salon du vice-président, M. Forestier, officier de marine en retraite. Un rédacteur du *Petit Var*, suffragiste convaincu, représentait la presse. Le Groupe est en pleine prospérité.

Le 25 mars, c'est le Groupe de Marseille qui attendait la présidente de l'union F. S. F. La présidente, Mme Assouad, accompagnée de plusieurs membres du Comité vinrent déjà lui souhaiter la bienvenue à sa descente du train. A 6 heures, conférence sur l'état du suffrage en France et ses résultats à l'étranger. Nombreuses adhésions. A 9 heures, réunion plus intime du Comité. Echange de vues sur le suffrage et les prochaines élections législatives et la présidente eut le plaisir comme dans les autres villes visitées, de sentir le Comité en accord parfait avec la direction donnée par le Comité Central.

Le 26 mars, dernière étape du voyage. La présidente s'arrêtait à Avignon, où le comité du Groupe Vauclusien, encore peu secondé, faisait preuve d'un réel courage, étant donné les difficultés locales, en organisant parfaitement la conférence qui eut lieu à 8 h. 1/2 à l'Hôtel-de-Ville. Trois cents personnes environ y assistaient ; écoutant avec une attention soutenue l'exposition d'un sujet qui était étranger à la plupart d'entre elles.

Notre excellent ami et convaincu suffragiste, le vénérable Pasteur Rey, assiste de l'Inspecteur d'Académie et de plusieurs professeurs, présidait l'Assemblée, et évoqua avec émotion le souvenir de son ami, le grand homme et l'un des premiers suffragistes que fut Stuart Mill, mort à Avignon, et pour le monument duquel la *Française* avait ouvert il y a un an une souscription.

Mme de Schlumberger traite le sujet : « Du rôle de la femme dans la société ». Commençant au premier âge de l'humanité et passant rapidement en revue les différentes époques de l'histoire et de la civilisation, elle explique les raisons profondes qui ont abouti à la naissance du mouvement féminin dans le monde entier, et à la demande d'émancipation de la femme, accompagnée d'une recherche de nouvelles fonctions et de nouveaux champs de travail.

Elle démontra en reprenant les idées contenues dans le beau travail d'Olive Schreiner, comment la sphère de travail, de puissance et d'influence de la femme, au lieu de s'élargir avec la civilisation, comme on le croit généralement, avait au contraire été en se rétrécissant. L'homme, perdant ses occupations, autrefois nécessaires de chasseur et de guerrier, a graduellement envahi tous les domaines précédemment réservés à la femme, tels que le filage, le tissage et la fabrication des vêtements, et même l'éducation des enfants. Après avoir commencé par cultiver les champs et remplir toutes les fonctions agricoles accomplies autrefois par les femmes, l'homme est entré jusque dans le domaine de la couture et de la réparation des aliments ; et sans qu'il y ait lieu de blâmer la civilisation, ni les suites de la spécialisation, le fait demeure que la plus grande partie du champ de travail de la femme lui étant enlevé, il est nécessaire et naturel qu'elle en cherche d'autres pour vivre. La femme étant de plus en plus obligée de se soutenir elle-même, si elle ne veut pas tomber dans le parasitisme sexuel, demande à ce que les carrières réservées aux hommes lui soient ouvertes. Elle demande le suffrage et la possibilité d'employer efficacement toutes ses facultés.

En attendant d'avoir le droit de suffrage, M. de Schlumberger engage vivement les femmes à se préparer aux affaires publiques en remplissant les fonctions qui leur sont offertes dans les nouvelles lois sociales, telles que les tribunaux d'enfants, et les lois d'assistance aux familles nombreuses et aux femmes en couche. Demander aussi à faire partie des délégations cantonales et des bureaux de bienfaisance.

En résumé, bonne tournée dans le midi et utilité du contact entre les Groupes et le Comité central.

* * *

Le *Petit Var* du 26 mars donne un long compte-rendu de M. Georges Varoy, très sympathique et très joliment fait de la réunion de Toulouse chez M. Forestier.

GROUPE LYONNAIS

Lyon contre l'alcoolisme (Association affiliée à la Ligue nationale) donnait samedi 21 courant, salle Rameau, un grand meeting sous la présidence du Dr Courmont. Plusieurs orateurs prirent la parole pour défendre par chiffres, statistiques et graphiques la cause antialcoolique et proclamer la guerre à l'alcool. Parmi les orateurs, Mme Suzanne Grunberg, membre de l'Union, apporta une note émouvante dans ce plaidoyer. Elle suscita la pitié de l'auditoire en évoquant le misérable tableau de la criminalité juvénile toujours croissante et fit un vibrant appel aux mères afin qu'elles prennent une part active dans la lutte contre l'alcoolisme, qui détruit les foyers et les forces vitales de la nation. Un grand nombre de suffragistes assistaient à cette réunion et le Groupe lyonnais adresse à Mme Grunberg ses plus vives félicitations, pour avoir, par sa présence à ce meeting, démontré une fois de plus, que si les femmes désirent prendre part aux affaires publiques, ce n'est pas par un vain désir de futilité, mais pour y remplir un rôle utile et social.

Pour le Congrès. — La Commission ne néglige rien pour que les congressistes reçoivent le meilleur accueil et pour que ce 3e Congrès de l'Union ait un succès retentissant et donne des résultats appréciables.

GROUPE DE MARSEILLE

Une centaine de membres, au moins, de l'U. F. S. F. se sont réunis le mercredi 25 mars, dans la salle Massilia, pour entendre Mme de Witt-Schlumberger, vice-présidente de l'Union Internationale et Présidente de l'Union Nationale Française, qui, revenant

de la Côte d'Azur, avait bien voulu apporter à notre Groupe de Marseille l'encouragement de sa bienveillante autorité et de sa parole éloquente.

M. Havard, inspecteur d'Académie des B. du R. à qui le Groupe de Marseille doit pour ainsi dire l'existence, et partant, une profonde reconnaissance, n'ayant pu présider cette belle réunion ainsi qu'il se le proposait, la Présidence échut à Mme Assouad, Présidente du Groupe de Marseille et des B. du R.

Mme de Witt-Schlumberger fut très vivement applaudie, et remerciée très heureusement par Mme Assouad, qui se fit l'interprète de la gratitude des membres de l'U. F. S. F. de Marseille.

Le soir à 9 heures, une réception intime était offerte à la Présidente de l'Union par le Comité de Marseille, sur l'initiative de sa Présidente.

Mme de Witt-Schlumberger en profita pour donner de multiples indications devant aider au développement et à la prospérité de notre Groupe. Elle nous instruisit très utilement aussi sur la propagande à faire en prochaine période électorale avec l'emploi des moyens offerts par *Le Journal*, et nous suggéra très aimablement, que la réforme la plus urgente et la plus indispensable pour la réalisation de notre idéal était la soi-réforme, le travail de perfectionnement moral que chacune d'entre nous doit poursuivre sur sa propre personnalité, afin de la rendre plus docile et plus propre à se plier aux nouvelles circonstances que notre activité lui suscite.

Notre éminente Présidente souligna principalement que, sans l'effacement du Moi, sans l'abnégation dans notre œuvre de coopération, toute notre activité resterait stérile.

Nous avons été très heureuses de nous associer à ces dernières paroles qui, nous l'espérons, auront un écho bienfaisant dans notre Comité.

La Secrétaire du Groupe,
Hélène Pollissier.

GROUPE FÉMINISTE DE L'HERAULT

Le Groupe féministe de l'Hérault, réuni en son siège social, le jeudi 24 mars, afin d'examiner la proposition d'un de ses membres, en vue d'apprécier l'acte de Mme Caillaux :

Réprouvant, en principe, toute violence qui appelle forcément la violence;

Estimant qu'il n'y a pas lieu dans le cas présent d'appliquer le principe du droit à l'insurrection inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen;

Jugeant qu'il s'agissait ici, non d'un péril national, mais d'un simple intérêt particulier;

Considérant que les hommes politiques ne peuvent légitimement être plus protégés que les fonctionnaires, lesquels n'ont d'autre recours, quelque juste que soit leur cause que dans la Cour d'assises pour se défendre contre les écrits offensants;

Souhaite cependant que la justice ne tolère pas plus longtemps l'intrusion de la presse dans la vie privée des familles;

Emet le vœu que l'achat des armes soit soumis à certaines conditions, capables sinon de faire reculer l'acheteur, du moins de lui donner le temps de réfléchir;

Est d'avis que Mme Caillaux a porté un tort considérable à la cause féministe en donnant à croire que les femmes ont une notion aussi imprécise de la loyauté, une défiance injurieuse à l'égard des institutions juridiques et de l'opinion populaire et qu'elles manquent du sang-froid ainsi que de la réflexion nécessaires pour intervenir dans les affaires publiques.

Pour le Comité :
Léa Bérard.

FEDERATION DU SUD-OUEST

Nous essayons d'organiser dans le sud-ouest à l'égal du sud-est une fédération des diverses sociétés féministes, tels les groupes de l'Union F. S. F. et les G. F. U.

Cette Fédération s'étendra aux groupes de la Charente, de la Gironde, du Gers, des Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.

Les groupes consultés ont donné leur adhésion à ce principe avec joie, et la réunion constitutive aura lieu le jeudi 16 avril à Dax très probablement. Chaque groupe y sera représenté au moins par un ou une déléguée.

Nous espérons que nos groupes vont trouver une vie nouvelle et des résultats plus féconds dans l'union de tous leurs efforts.

M. Dalès.

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Section d'éducation

La section d'éducation du Conseil National des Femmes Françaises s'est réunie le mercredi, 18 mars, au Cercle du Travail féminin, 110, rue Richelieu, sous la présidence de Mme Kergomard.

La section poursuit la recherche des moyens propres à empêcher la criminalité infantile et leur réalisation pratique. (Création de garderies et de classes de garde obligatoires pour les enfants dont les parents sont retenus par leur travail hors de la maison, lutte contre la pornographie. Interdiction de la vente de tabac ou d'alcool aux enfants, etc).

SUISSE

M. Jules Bois a été invité par la revue *Pour la femme*, dirigée par Mme Isabelle-Debran, à faire une série de conférences en Suisse. La première à Genève, sur *La Citoyenne et la mission de la femme dans l'univers*, a obtenu un succès éclatant. La salle du théâtre de la Comédie était occupée jusqu'aux strapontins par un public, vibrant composé de l'aristocratie, des féministes les plus marquants, de députés du Grand Conseil et de la jeunesse genevoise et cosmopolite.

Le brillant orateur fut maintes fois applaudi au cours de sa chaleureuse et éloquente plaidoirie et rappelé ensuite avec enthousiasme. La presse a été unanime à constater son grand succès et il convient de féliciter Mme Debran d'avoir fait connaître à Genève l'ardent défenseur de la cause féministe qu'est M. Jules Bois.

ETATS-UNIS

On se rappelle que le Sénat avait décidé d'étudier un amendement à la Constitution nationale, par lequel les femmes auraient le droit de voter. La discussion a eu lieu : 34 sénateurs ont voté pour, 35 contre. Même si les chiffres avaient été renversés, la majorité n'eût pas été suffisante pour permettre un changement à la Constitution. Les suffragistes malgré leur déception, ne se découragent pas et préparent avec d'autant plus d'ardeur le succès des amendements dans les 4 Etats, où ils doivent être soumis au referendum en novembre prochain. Ce sont les Dakota du Nord et du Sud, Montana et Nevada.

COLOMBIE ANGLAISE

Même insuccès à Victoria (Colombie) ou un projet de loi de suffrage féminin vient d'être repoussée par 23 voix contre 10.

BOHEME

Le nouveau projet de loi électorale proposé à la Diète par le gouvernement impérial, exclurait du droit de suffrage les femmes non contribuables, et les déclarerait inéligibles. Les femmes socialistes ont eu une réunion publique le 8 février pour protester contre cette réforme. Un député du parti a assuré que les socialistes soutiendraient une candidature féminine en cas d'élection à la Diète.

L'Union nationale des institutrices a envoyé une pétition à toutes les municipalités pour qu'elles se déclarent en faveur de l'égalité des hommes et des femmes dans l'enseignement (d'après *Jus Suff.*).

ALLEMAGNE

Il vient de se former une association nationale des modistes allemandes. L'administration de l'assistance aux pauvres a enfin consenti à admettre trois femmes dans ses bureaux.

A. B

LE THEATRE

Comédie Française — *L'Enrolée*, pièce en trois actes de M. Gaston Devore.

L'œuvre de M. Gaston Devore se distingue dans le théâtre de ces vingt dernières années parce qu'aucune de ses pièces n'est consacrée aux petites histoires amoureuses, aux vices, aux infamies des désœuvrés du monde ou de la galanterie. *Demi-sœurs*, *Les Complaisances*, *la Conscience de l'Enfant*, *la Sacrifiée*, *Page Blanche*, prouvent heureusement qu'il reste dans le train normal de la vie d'autres sujets capables d'intéresser le public.

Sauf *Les Complaisances* qui ont un objet différent, les pièces de M. Devore forment un cycle entièrement dévoué à l'observation d'un des phénomènes les plus importants de l'évolution humaine à l'heure où nous sommes. Toutes nous font assister au conflit, dans la famille, de la personnalité des parents et de celle des enfants. Elles posent ce problème nouvellement dressé devant la conscience moderne, de la responsabilité morale des parents dans le destin de l'enfant. *Demi-sœurs* présentait — et de quelle touche profonde et vibrante! — les conséquences d'un second mariage, d'un second amour de la mère pour les filles nées de ses deux unions. La *Conscience de l'enfant* met aux prises, dans une vie de jeune fille, l'amour filial et la droiture rigide créée, entretenue en son esprit par la jalouse domination d'un aïeul. *La Sacrifiée* est une fille méconnue dans sa tendresse, dans sa valeur morale et intellectuelle. Dans *Page Blanche*, c'est le préjugé de l'ingénuité que l'auteur attaque, ce crime de l'éducation des filles qui, exprès, les jette dans le mariage ignorantes de l'amour. La jeune fille, on le voit, avait seule arrêté l'attention de l'auteur dans le régime familial, dont elle semble plus que ses frères, la victime.

Avec l'*Enrolée* M. Gaston Devore étend aux fils sa pitié. Eux aussi sont exposés à souffrir des erreurs de l'autorité parentale. Le conflit est ici d'autant plus aigu, plus poignant, sa portée est d'autant plus large qu'il intéresse non seulement la sensibilité de l'enfant, mais son activité et, ainsi, toute la base de sa vie. Voyons en quelles circonstances l'auteur le fait vivre devant nous.

Marcel Derembourg est un de ces êtres nés pour l'action et le commandement, à qui rien ne résiste. D'abord modeste marchand il est devenu un des plus grands tapissiers-décorateurs de Paris. Il s'est marié en temps voulu, très raisonnablement. Il a eu deux fils qu'il a laissés à l'entière direction de sa femme parce qu'un homme de sa sorte a autre chose à faire que d'élever des enfants. Sa femme et lui, d'ailleurs, sont des époux modèles. Adorante et soumise elle l'a, au long des années, passionnément encouragé; il sait la valeur de cet amour; il reconnaît qu'il y a puisé sa force; il le partage. Et nous comprenons que ce despote est tout de même un tendre.

Un grand malheur l'a frappé. Son fils aîné, engagé dans une entreprise commerciale aux colonies, y fut tué par des indigènes en révolte. Son futur successeur lui manquant ainsi, il interrompt les études de médecine du cadet et se l'adjoint comme collaborateur dans sa maison; et nous trouvons au lever du rideau le jeune homme fiancé avec la fille d'un concurrent de son père. Les maisons Derembourg et Bernay, rivales depuis près de trente ans, verront, par ce mariage, leur lutte finir; elles fusionneront, en même temps que leurs héritiers s'épouseront.

Le jeune George se prête froidement à ces combinaisons. Il aime Mlle Henriette, jolie dessinatrice employée de la maison Derembourg; il regrette désespérément ses études; il aurait rêvé, lui aussi, l'action aux colonies où un sujet d'observation, la malaria, l'attire. Mais il se tait; il obéit. Accoutumé à voir tout céder à la volonté du chef de famille, du chef d'industrie, il cède aussi, peureusement. La révolte pourtant gronde en lui. Une occasion lui est offerte de s'attacher, moyennant une mise de fonds de 200.000 francs, à la même entreprise qui entraîna son frère. Mlle Henriette vaillante, sérieuse, cultivée, serait une épouse idéale pour un émigrant tel que lui. Le jour même où doivent se célébrer ses fiançailles, sa volonté emprisonnée se libère soudain. Il se déclare à Henriette; et, son père ayant surpris leur émotion et insulté la jeune fille, George déchaîné lui offre la bague de fiançailles destinée à Mlle Bernay. Derembourg comme conclusion de l'incident dit à sa femme: « Arrange tout cela; il faut que ce mariage se fasse; l'avenir de mes affaires en dépend ». Il sait que les larmes de sa mère pèseront plus que tout sur les décisions de Georges.

Plein, rapide, vibrant, ce premier acte expose magistralement la situation. Nous la connaissions; c'est la lutte traditionnelle qui a troublé, qui trouble chaque jour des milliers de familles; d'un côté la conception d'une règle pliant la descendance à l'ordre établi, aux intérêts de la situation acquise par la famille, et l'autorité légale au service de cette règle; de l'autre la naturelle aspiration d'un être à vivre selon ses sentiments et ses facultés propres, entravée par sa dépendance économique et morale envers l'autorité.

On sait comment cela finit d'ordinaire; le plus souvent l'enfant vaincu se soumet, c'est la défaite d'une individualité par une force conventionnelle, et très souvent une existence entière dévoyée; parfois les parents attendris cèdent et c'est la défaite de l'autorité par l'amour; souvent aussi la scission se fait irrémédiable; c'est l'ébranlement, la ruine parfois de la famille. Aucune de ces fins n'est une solution. Le régime familial reste sur ses positions dans lesquelles, à jamais, le conflit se répétera agitant, minant l'institution sublime, le cercle de protection et de douceur que devrait être pour chacun le foyer.

M. Devore, et c'est l'originalité et c'est le mérite supérieur de sa pièce, a fait intervenir dans ce conflit de passions un principe de justice. En face des intérêts que représente l'autorité paternelle; il a dressé les intérêts que représente l'avenir de l'enfant. Et s'il a conclu au libre épanouissement des jeunes vies, au devoir des parents de diriger, de favoriser, cette expansion, c'est que le premier droit de tout être et j'ose ajouter son plus haut devoir est de vivre comme on dit maintenant « selon sa vérité ». Il en a le droit parce que là seulement est son bonheur. Il en a le devoir parce que ainsi seulement il donnera aux siens, à la collectivité, toutes les forces, tous les biens qui sont en lui. Toute conception de l'organisation familiale contraire à ce principe est une œuvre de désordre et de ruine. Que l'on n'invoque point le passé, comme on le fait à propos de tous les abus que le présent cherche à corriger. Le passé a fait le présent, et l'on ne sauvera point l'avenir en retournant au passé, mais en débarrassant le présent des germes de destruction semés, nourris lentement au cours des âges, arrivés aujourd'hui à un degré de nocivité qui en fait un cas de vie ou de mort pour la race. La conception de l'autorité exclusive et absolue du père et la mentalité qu'elle lui crée n'est pas le moindre de ces poisons.

M. Gaston Devore a choisi avec tact ses sujets pour cette démonstration. Ici point de « maison » séculaire à perpétuer, aucune obligation de fraternité même à envisager; la fortune est toute neuve. George reste fils unique. A quoi son père entend-il qu'il se sacrifie? A l'accroissement d'une richesse déjà considérable. Le succès de la maison Derembourg sera compromis désormais si elle ne s'allie point à la maison Bernay. De quelle importance cela est-il? Derembourg semble de taille à se défendre encore contre son concurrent. Et s'il ne le peut, qu'il vende, qu'il liquide, qu'il se retire et qu'il se repose. Il peut prévoir d'ailleurs que de toute façon sa chère entreprise cessera de grandir et même très probablement de vivre le jour où il devra la repasser au très insuffisant successeur que sera son fils.

Alors à quoi vise le sacrifice, qu'il lui fait de toute l'âme, de tout l'esprit de son enfant. Uniquement à sa propre satisfaction à lui, Marcel Derembourg. Sa maison est son œuvre, la fille de son génie; il l'aime, il la sert passionnément, il se donne à elle, il lui donne les siens; ainsi il atteint à cette joie suprême d'exécuter les choses pour lesquelles il se sent fait. C'est lui et lui seul que son autorité paternelle défend. Le nom, la fortune ne pourraient que grandir à laisser son fils suivre sa voie. N'est-ce point la ligne convenue de l'élévation sociale que la montée de la terre au commerce, du commerce aux carrières libérales et de là à l'indépendance oisive.

Ainsi M. Gaston Devore aborde le problème dans son intégrité en le dégageant de toute circonstance pouvant légitimer l'ordre du père et l'hésitation du fils. Le père commande parce qu'il se sait le maître et à ce titre ne peut douter de son infaillibilité; le fils ne reste soumis que par l'incapacité matérielle et morale où on l'a mis de résister.

Le grand ressort dramatique de l'œuvre et en même temps sa note subtile et profonde d'observation, c'est que le personnage chargé de faire triompher le principe de liberté est celui-là même qui a vécu le moins libre et n'en a jamais souffert : l'épouse amoureuse identifiée au mari, au maître, qui n'a pensé et voulu que par lui. Maîtresse de l'éducation de ses enfants par l'inattention du mari, avec la même générosité qui la livre si entièrement à leur père, elle ne s'est point imposée à eux. Supérieure au tyrannique instinct maternel une voix intérieure lui a, dès la première minute, appris que ses enfants n'étaient en ses mains qu'un dépôt, qu'elle les élevait pour eux, non pour elle. Dans l'horreur de la perte de son premier fils elle accepta que George fût contraint d'éviter les mêmes risques; elle admet pour bonne l'orientation de la destinée du fils par le père. Elle s'inquiète pourtant de sentir son enfant triste. Et un grand débat va soudain s'élever dans son cœur entre son adoration d'épouse et son amour de mère. Elle voit, afin de l'éloigner, la jeune fille aimée par Georges. Elle la trouve l'égale de son fils par l'éducation, noble, aimante, énergique. Le bonheur de George est en elle : le bonheur de George est dans la réalisation aussi de son rêve de travail. Il lui faudra le perdre Mais elle sanglote : « J'aime mieux ma douleur que la sienne ». Il lui faudra se révolter contre le maître chéri et c'est le pire. Résolue, désespérée, prête à tout, même à sacrifier : l'amour de son mari afin que l'enfant suivre son vrai destin, elle prend dans la caisse commune les 200.000 francs que le père refuse à George, elle lui donne elle-même Henriette pour compagne.

Il y a du sublime dans cette lutte et un poignant pathétique. Et quelle lumière intense elle jette sur l'impuissance maternelle en face de l'autorité maritale. Cette mère, riche de la moitié des biens de la maison, se voit refuser ce qui lui appartient et dont elle veut disposer pour son fils; le mari, chef de la communauté, décide seul de l'emploi des richesses communes; il avoue que les 200 000 francs, nécessaires à George, il peut les donner sans en être gêné. Mais il ne veut pas. Et j'ai pensé, voyant la mère si décidée : « Elle ira donc jusqu'au divorce pour se faire rendre ses comptes. » Je pensais fort mal, Louise Derembourg va beaucoup moins loin et beaucoup plus vite, tout juste jusqu'au coffre-fort où l'argent de l'échéance du lendemain est confié à sa garde. Lorsque son mari stupéfait s'écrie : « C'est un abus de confiance ». Elle répond : « Mon abus de confiance n'a eu pour cause que ton abus d'autorité. » Et elle est dans l'esprit de la loi laquelle déclare qu'il ne peut y avoir de vol entre époux. C'est une de ces reprises sournoises d'esclave qu'un esprit féministe ne saurait même entrevoir. Mais Louise Derembourg n'est rien moins que féministe et son geste est selon la vérité de son caractère. Il est aussi celui qui convenait le mieux à la situation, car il ne détruira rien. L'amour tout puissant qui lie son mari à elle effacera l'humiliation que le maître a subie à se voir bravé, ramènera ce cœur d'homme qui n'est point mauvais à la compréhension du devoir paternel.

Je sens que j'ai trahi l'œuvre en m'appliquant à en exprimer la substance morale.

Saine, simple, haute et forte, entraînée dans un mouvement de vie intense, enveloppée dans une grande flamme d'amour elle est superbement émouvante. Elle laisse au cœur, après elle, une trace de vérité, de courage et de bonté. On sent qu'elle émane d'une intelligence claire, d'une frémissante sensibilité. C'est des pièces de M. Devore que j'aime toutes, sauf une, celle que j'aime le mieux. Et je crois que beaucoup, s'ils sont sincères, l'aimeront autant que moi.

Elle est jouée, par Mme Cécile Sorel, supérieurement, dans le rôle de la mère; par Mlle Lara, dans Henriette, avec son habituelle perfection; par M. Raphaël Duflos dont le talent s'accommode particulièrement au personnage de Derembourg; par M. Georges Le Roy (Georges), Mme Devoyod, Bovy, MM. Delaunay et Alexandre, avec des mérites divers.

Jane Mismo.

Représentations du Petit Théâtre Anglais (Adm. 64, rue du Rocher).

« *The School for Scandal* ». (L'Ecole de la Médisance).

Le troisième spectacle du Petit Théâtre Anglais — qui offre aux amateurs de la langue de Shakespeare le rare plaisir d'entendre à Paris, des pièces anglaises, jouées par des anglais — donnait les 24, 25 et 26 mars au théâtre du Vieux-Colombier « The School for Scandal », le chef d'œuvre de Sheridan.

Cette comédie satirique est trop ancienne pour qu'on puisse l'accuser d'avoir vieilli. D'ailleurs, si certaines mœurs de l'époque choquent en nous les idées du XX^e^ siècle, le procès de la médisance est resté si âpre, si direct, si accablant qu'il semble fait de ce jour. Et puis quelle connaissance de l'homme, quelle science profonde du théâtre, quel sens comique divinatoire révèle chaque scène, chaque réplique, chaque mot! Et ce n'est pas seulement par ce qu'on attend ici ou là « l'effet » connu qu'il fait rire, *mais parce qu'il est vraiment risible*.

Il faut savoir gré à M. Philip Carr d'avoir rassemblé en France une troupe aussi homogène.

L'acte exquis des portraits est donné avec l'entrain endiablé qu'il réclame, sans le flottement qu'on sentait dans les premières scènes. M. Lionel Atwill du *Royalty* est tout à fait remarquable en Charles Surface, le mauvais-bon sujet dont il a le physique splendide et l'aimable laisser-aller. On n'oserait jurer que Ben-Field (His Majesty's theatre) soit le Sir Peter conçu par Sheridan qui a dû le voir plus *chargé*, mais il donne une silhouette si éminemment « vieux gentleman » qu'on ne saurait lui tenir rigueur. M. Pittar est original, en sir Oliver, M. James exhilarant en jeune poète-mondain (la race n'en est pas éteinte) et M. Homewood compose avec recherche un usurier bien nature.

Quant à Miss Mary Jerrold Royalty elle est impertinemment Lady Teazle en personne, y compris une voix bien pointue. Lady Sneerwell (Miss Wetherall et Mrs Candour) (Miss Lack) donnent l'interprétation classique de leurs rôles, et Maria (Miss Waterloo du « Garrick ») qui a peur quand elle a passé le détroit, est si candidement jolie qu'on lui pardonne tout.

Marion Gilbert.

UN CONSEIL

Adressez-vous à nos
Maisons recommandées
et, vous serez traitées mieux que partout ailleurs, en vous présentant sous les auspices de
La Française

Voir à la 4^e^ page nos
Maisons Recommandées

Théâtre du Vieux-Colombier

21, r. du Vieux-Colombier – Paris

Programme du 3 au 10 avril

Bureau : 8 h. 1/4. Location : 10 h. 1/2 à 7 h.

Vendredi 3 février (8 h. 1/4 à minuit). — *Les frères Karamazor*, de J. Copeau et J. Croué.

Samedi 4 (9 h. à 11 h. 3/4). — *L'avare*, de Molière; *La paix du ménage*, de J. Renard.

Dimanche 5, Rameaux : matinée (2 h. à 5 h. 3/4). — *Les frères Karamazor*, de J. Copeau et J. Croué.

Dimanche 5, soirée (9 h. à 11 h. 3/4). — *Le testament du Père Leleu*, de R. Martin du Gard; *La Navette*, de H. Becque; *La Jalousie du Barbouillé*, de Molière.

Lundi 6 (8 h. 1/4 à minuit). — *Les Frères Karamazor*, de J. Copeau et J. Croué.

Mardi, 7 (9 h. à 11 h. 3/4). — *Barberine*, d'A. de Musset; *L'Amour médecin*, de Molière.

Mercredi, (8 h. 1/4 à minuit). — *Les Frères Karamazor*, de J. Copeau et J. Croué.

Jeudi, 9 (9 h. à 11 h. 3/4). — *L'Avare*, de Molière; *Le Pain de ménage*, de J. Renard.

Samedi, 7 (matinée de poésie, 4 h. 1/2). — Viguey, Lamartine, Musset.
Conférence de Michel Arnault.
Samedi, 11, matinée de poésie, 4 1/2 :
Signoret, Ch. Guérin, comtesse de Noailles, P. Valéry.
Conférence de Léon-Paul Fargue.
Prix des places : 1 franc, 2 fr. 50, 5 francs et 8 francs.

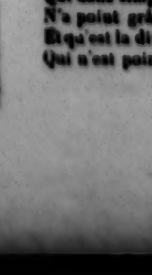
YVONNETTE
Parfum exquis
DE
DELETTREZ
Parfumerie du Monde Elégant
15, rue Royale
PARIS

LA PRINCESSE ET LE PORCHER

Comédie-Conte rimée, en 1 Acte et 2 Tableaux

TIRÉE D'UN CONTE D'ANDERSEN

par Jacques TERNI

(*Suite*)

Perlette. Remporte cet oiseau! Je ne sais où [le mettre.
Sinon chez ma servante, au bord de la fenêtre.
Voyons l'autre présent...
(*Odet, l'oreille basse, sort avec l'oiseau.*)
Et s'il vaut celui-ci...

Blandine (*montrant la porte*).
Le beau page prendra le chemin que voici.

Perlette. Un oiselet des champs! C'est [inimaginable!
(*Odet rentre, portant le rosier.*)

Odet. Princesse, vous voyez cette rose [admirable!
Son parfum enchanté transmet incontinent
Adresse, invention et force mêmement,
Pour vaincre et triompher de la maligne [chance.

Perlette. Qui donc lui conféra cette étrange [puissance?

Odet. La fée Aldobrandine.

Perlette. Oh! l'adorable fleur!

Blandine. Quel éclat!

Elsa. La merveille!

Gerta. Unique!

Elsa. Une splendeur!
(*Perlette, examinant le rosier.*)

Perlette. Ce rosier fut toujours planté dans [cette terre?

Odet. Oui, pourquoi?

Perlette. Comme s'il était tout ordinaire?

Odet. La terre est bonne et belle où germe [notre pain.

Perlette. La terre est vile et sale où marche [le vilain
Aux pieds nus C'est dans du sable de pierreries
Seul, que doivent fleurir les roses de féerie;
Page, tu m'as menti.

Blandine. Quelle audace!

Elsa. Imposteur! [aussi ta fleur.

Perlette. Auprès de ton oiseau, remporte

Odet. Je vous jure...

Perlette. Va-t'en!

Elsa et **Gerta.** Allez donc!

Odet. Je proteste!
J'avais encor pour vous...

Perlette. Remporte avec le reste!
C'est assez te moquer de moi pour [aujourd'hui.
Ton Isolin peut retourner voir si j'y suis,
S'il veut, au bout du monde avec tout ce [bagage...

Odet. Oh! princesse...

Perlette. Je lui souhaite bon voyage!
Bonsoir!
(*Odet chassé sort, mais pendant toute la scène qui suit, se montre de temps en temps*).

Scène 3e

Les Mêmes. Dame Ortrude. (*Ortrude accourt un peu cahotante et très émue*).

Ortrude. Oh! princesse! Oh! princesse! [quel malheur!

Perlette. Un malheur! Lequel?

Blandine. Quoi?

Elsa. Qu'est-ce?

Gerta. Dites?

Elsa. J'ai peur!
(*Toutes gémissent de confiance*)

Perlette. Ortrude, répondez! Vous, paix, [mesdemoiselles!
(*Ortrude, sourde, se tait*).

Blandine (*la secouant et criant*). Voyons, [parlez!

Elsa. Elle est plus sourde qu'une pelle!

Ortrude. C'est...

Perlette. C'est?

Toutes. C'est?

Ortrude. Je ne puis, c'est affreux!

Blandine. Allez donc!

Perlette. Mon cœur s'arrête!

Toutes. C'est?

Ortrude. ... Ce pauvre Cupidon!

Perlette. Cupidon? le chéri! Qu'a-t-il, Or- [trude, vite?

Blandine (*criant*). Prit-il de quelque mal [une crise subite?

Ortrude. L'attache de ruban rompue, il est [parti.

Toutes. Parti! [mon petit!

Perlette (*pleurant*). Mon poulet si joli!

Elsa. Sauvé, le cochonnet favori de Perlette!

Ortrude. Il trotte en ce moment, nez bas, [queue en trompette,
Sur la route avec les gens de peu.

Toutes. Quelle horreur!

Ortrude. Pauvret, si dégoûté!

Perlette (*pleurant*). Vous me fendez le cœur!

Ortrude (*tragique*).
Je le vois, rasant la muraille
Des maisons, où la cochonnaille
Se débite en lard et boudin,
Oreilles lourdes de chagrin,
Poils hérissés au dos qui bombe
Flairant en grognant cette tombe,
Où sous des aspects différents
Et tristement appétissants,
Embaumés dans de la saumure,
Où sous linceul de chapelure,
Il aperçoit, des pleurs aux yeux,
Les restes froids de ses aïeux.
(*Toutes sanglotent*).

Elsa. Taisez-vous donc, bourreau!

Ortrude (*qui a mal entendu*). Que je prenne [breuvage
Contre l'émotion? Merci, j'ai grand courage
Et me raisonne. Mais lorsque j'ose penser.
Que Cupidon n'est plus peut-être...

Toutes. Assez! assez!

Blandine (*à Perlette*). Allons chez l'empereur [Madame; on va lui dire
D'envoyer messagers en tous lieux de l'em- [pire,
Pour que sans nul retard Cupidon soit cherché

Elsa. On le retrouvera vite.

Perlette. Et pour le porcher.
On fera, je le veux, justice bonne et brève.
(*Elles sortent en tumulte*).

Scène 4e

Isolin Odet (*Odet entre le premier, suivi une seconde après Isolin.*

Odet. L'une suit un pourceau...
(*Isolin entre en pleurant*).)
L'autre poursuit un rêve,
Ils s'entendent fort bien.

Isolin. Odet, mon pauvre cœur
Est tout marri!

Odet. Quel enfant, vous faites monseigneur.
D'être en pareil état pour caprice de dame!
Ah! l'on en voit bien d'autres, allez, avec [les femmes!

Isolin. Je ne sais plus que faire, Odet, en [ces traces;
Conseille-moi.

Odet. Voyons, l'aimez-vous toujours?

Isolin. Las! Bien plus.

Odet, (*entre ses dents*). Evidemment.

Isolin. Tu dis?

Odet. C'est à moi-même.

Isolin. Plus je souffre par elle, Odet et plus [je l'aime

Odet. Il faut la conquérir.

Isolin. Comment?

Odet. Je ne sais rien.
Mais je crois qu'il est sage, en réfléchissant [bien,
Que nous ne quittions pas la place.

Isolin. C'est folie!

Odet. Pas tant. A votre cour, pour mime et [comédie,
J'appris à me grimer; il n'en est nul besoin
Pour vous que ces trois ans ont changé de [tous points.
Que le parfum magique au surplus nous [éclaire
Sur ce qu'il faudra dire et ce qu'il faudra [faire...
Il sied pour commencer de connaître son goût.

Isolin. Ah! je ne pourrai plaire!

Odet. On n'en sait rien du tout.

Isolin. A lui voir repousser mes cadeaux, [si hautaine,
On lui peut présumer moins d'amour que de [haine.

Odet. Ceci, cela n'a nul rapport.
Monseigneur, vous êtes le tort.
D'offrir à trop frivole tête
Délicats présents de poète.
Qu'est-ce à la cour que chants d'oiseau s
A côté des cinquante grelots,
Qui sur bouffon tintouillent?
Qu'est-ce auprès de toutes les bulles
Qui crèvent en tons d'arc-en-ciel,
Qu'une rose à l'odeur de miel,
Qui dans simple robe roulée,
N'a point grâce bariolée?
Et qu'est la divine senteur
Qui n'est point mais de parfumeur!

(*A suivre.*)

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **BIGNON-PARIANI**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
SPÉCIALITÉS des MORILLES des GOURMETS et CHAMPIGNONS de toutes provenances.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

BOULANGERIE DE LUXE

Boulangerie de luxe. — Maison **ROBERT DURAND**, 3, rue de la Michodière, (Paris). — Téléph : 229-80.
BISCOTTES du HELDER
SI vous aimez l'inédit,
vous êtes gourmet,
vous avez des invités.
Demander les Marocains à la crème Algésiras Nouveau et délicieux dessert.
Pour Paris, à partir de 2 boites : 3 fr. 60.
Pour la province, pour 6 boites, franco contre mandat de 12 fr. 50.

HORS-D'ŒUVRES

Maison J. **PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Cent variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

LINGERIE (EN GROS)

Commission. Exportation, chemises, pantalons, soutiens-gorge, cache-corsets, cols et parures, jabots, rabats, fantaisies pour dames. Haute Nouveauté.
JEANNE BOYER, 55, Rue Montmartre. — Vente au détail aux lectrices de *La Française*.

INSTITUTIONS

Pensionnat de Mlle BOULLIER, Institution Sévigné. — Pension, demi-pension, externat.
Bonne éducation. — Préparation consciencieuse au certificat d'études, au brevet élémentaire, au brevet supérieur et au baccalauréat. Nombreux succès à tous les examens. Enseignement ménager. Cours de sténographie. Saine exposition, grand jardin. Très bon air. — Prix modérés.

UN BON HOTEL MOYEN A NICE

Nous recommandons tout particulièrement l'Hôtel Suisse, situé boulevard du Midi, au bord de la mer, et pourvu d'un beau jardin au flanc de la colline. La table est excellente, la tenue de la maison parfaite. — On peut s'y présenter ou écrire de la part de *La Française*.

N'ATTENDEZ PAS QUE LE CLIENT *VIENNE A VOUS*
ALLEZ A LUI PAR LA **PUBLICITÉ**

La gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. BOULANGER, 257, RUE SAINT-HONORÉ
ANDRÉ TOURNON, SUCC^r

CHIFFRES ET DEMANDES DIVERSES

Nous prions les personnes qui nous écrivent au sujet de nos annonces, d'envoyer un timbre pour la réponse.

Prière pour les annonces qui portent : s'adresser à « La Française », d'indiquer le numéro sur l'enveloppe.

Et nous demandons instamment qu'on nous envoie toujours les annonces toutes rédigées, en double exemplaire (n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

DAMES SEULES OU JEUNES FILLES. — Chambre avec ou sans pension, s'adresser : Mme Josset, 12, Ch. de l'Etang (St-Mandé). Prix modéré. N° 997.

Leçons de chant, piano, solfège, anglais, allemand, par professeur dame expérimentée. S'adresser à *La Française*. 995

A louer chambres meublées, vue magnifique, cure d'air, Suresnes.
Mme Verger, 54, route stratégique. — Téléph.

A LOUER rez-de-chaussée meublé se composant de : anti-chambre, chambre à coucher, salle de bains, W. C., penderie, gaz, électricité, chauffage à vapeur. Prix : 200 francs par mois. S'adresser au concierge, 45, rue Poncelet.

MASSAGE par une personne expérimentée. Recommandée par *La Française*. S'adresser 34, rue Raynouard, Paris (XVI^e).

A LOUER à Chaumes-en-Brie (S.-et-M.) (agréable petite ville de 2.000 habit., sur l'Yères, à 1 h. de Paris, ch. de fer de l'Est ou ch. de fer de Vincennes. Gare, poste, télégr., téléph., tous approvisionnements ; dans une belle, saine et intéressante contrée boisée).
1° **1 pavillon meublé** (2 pièces parquetées), 1 autre petit bâtiment (1 pièce), greniers, cab. d'ais. avec jardin, clos de murs, de 1.356 mètres carrés (arbres fruitiers, berceaux de verdure, etc.) 300 fr. par an.
2° **rez-de-chaussée meublé** (3 pièces, 1 gr, cabin', cuisine, w.-c., cave, bûcher, buanderie, eau dans la cuisine et dans la cour, électricité ; petit jardin). 300 fr. par an.
3° **1 chambre meublée et un cabinet** au rez-de-chaussée, avec 1 grenier. 45 fr. par trim.
S'adresser à Paris : à Mme Genlis, propriétaire, 28, rue Vauquelin.
Ou à Chaumes-en-Brie : à M^e Martin, notaire, à M. Langlois, menuisier, rue de Paris.

Préparation des Jeunes Filles
à tous les Baccalauréats
COURS & INTERNAT
Cours par Correspondance
INSTITUT FRANKLIN, 37, B^d St-Michel

"LA FRANÇAISE"

SE VEND AU NUMÉRO

A Angoulême : Kiosque St-Pierre, près de de la Cathédrale.
Kiosque du Champ-de-Mars, rue de Périgueux.
A Lyon : Kiosque Tolozan.
Kiosque angle r. Pizay et r. de la République, côté Saône.
Chez Mme Doublier, 72, rue Garibaldi.
A Montpellier : chez M. Cellier, 12, Boulevard Victor-Hugo.
A Valence : M. Seigneuret.
A Villefranche (Rhône) : chez Mme Mertz, libraire, 90, rue Nationale.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme. Capital : 500 millions

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 26 mars 191 a fixé le dividende total de l'exercice 1913, à 20 fr. 83 par action qui sous retenue des impôts donnent 20 francs par action. Un acompte de 6 fr. 25 ayant été payé aux actions le 1^er octobre 1913, il sera distribué 13 fr. 75 nets par action à partir du 1^er *avril* 1914, *de 10 heures à 3 heures.*

A Paris, au siège de la Société, rue de Provence, 54, et dans ses succursales et agences de Paris et de Banlieue.

Dans les Départements, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, à Londres et à *St-Sébastien* (Espagne) dans les agences de la Société.

En Belgique, dans les succursales de la Société Française de Banque et de Dépôts ;

En Alsace-Lorraine et à Francfort sur-le-Mein, au siège et dans les agences de la Société Générale Alsacienne de Banque :

En Suisse, à la Société Suisse de Banque et de Dépôts ;

A l'Etranger, le paiement se fera au change du jour

Le Directeur Général : ANDRÉ HOMBERG.

DEMANDES D'EXEMPLAIRES

Les demandes d'exemplaires doivent toujours être accompagnées de leur montant en timbres-poste français ou *internationaux*, ou mandat-carte à raison de 0 fr. 10 l'exemplaire pour la France et 0 fr. 15 pour l'étranger, pour les numéros parus en 1914.

Les numéros des années précédentes seront envoyés recommandés contre 1 franc l'exemplaire pour la France, et 1 fr. 25 pour l'étranger.

Nous servirons, aux prix habituels, les abonnements partant du 1^er octobre 1913, si demande nous en est faite avant fin juin 1914.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence des Voyages modernes, les excursions suivantes :

1° **La Corse en automobile.** Départ de Paris les 6 et 20 avril et les 4 et 25 mai 1914. Durée de l'excursion : 12 jours.
Prix au départ de Paris (tout frais compris) : 1^re classe : 690 fr. ; 2^e classe (avec 1^re classe sur le bateau) : 640 fr.

2° **Algérie-Tunisie.** Départ de Paris, le 4 avril 1914. Durée de l'excursion : 13 jours.
Prix au départ de Paris (tous frais compris) : 2^e classe : 525 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence des Voyages modernes, 4, avenue de l'Opéra, à Paris.

Billets d'aller et retour collectifs, de vacances, à prix réduits. 1^re, 2^e et 3^e classes, pour familles d'au moins 3 personnes, délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au lundi de Pâques inclus, de toute gare à toute gare.

Validité : 33 jours, avec faculté de prolongation. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. Arrêts facultatifs.

Prix : les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Faire la demande de billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

CARTES D'EXCURSIONS, 1^re, 2^e et 3^e classes, (individuelles ou de famille), dans le **Dauphiné**, la **Savoie**, le **Jura**, l'**Auvergne** et les **Cévennes**.

Emission dans toutes les gares du réseau, du jeudi qui précède la fête des Rameaux au lundi de Pâques inclus.

Ces cartes donnent droit à :

La libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zone choisie ;

Un voyage aller et retour avec arrêts facultatifs, entre le point de départ et l'une quelconque des gares du périmètre de la zone. Si ce voyage est supérieur à 300 kilomètres, les prix sont augmentés, pour chaque kilomètre en plus, de : 0 fr. 065 en 1^re classe, 0 fr. 045 en 2^e classe, 0 fr. 03 en 3^e classe.

Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : 2^e carte 10 0/0 ; 3^e carte : 20 0/0 ; 4^e carte : 30 0/0 ; 5^e carte : 40 0/0 ; 6^e carte et les suivantes : 50 0/0.

Faire la demande de cartes sur un formulaire (délivré dans les gares) et l'adresser avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris : six heures avant le départ du train ; trois jours à l'avance dans les autres gares.

A L'ÉPATANT cabaret artistique dirigé par M. William Burtey, spectacle varié et toujours intéressant. Les chansonniers dans leurs œuvres : Burtey, Paul Weil Saint-Clair, Lucie Touchais et la nouvelle Revue.

La meilleure des machines à coudre est la célèbre
NEW-HOME
surnommée à juste titre
LA REINE DES MACHINES A COUDRE
HORS CONCOURS
PARIS 1900
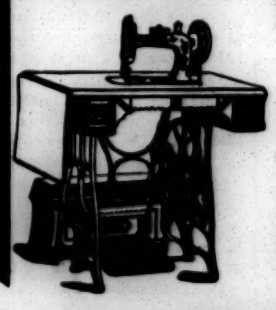
Nouvelles Machines à coudre américaines rotatives, oscillantes contrôle.
Les plus simples
Les plus robustes
DES AGENTS SÉRIEUX sont demandés dans toutes les régions où il y en a pas déjà.
Ecrire : **A. ROGALLE et C^ie**
123 Rue de Reuilly — PARIS

La Caféolette Louis Forest
Qui a fait renaître le Délectable
CAFÉ au LAIT à l'ANCIENNE
Se trouve au Printemps, au Bon Marché, etc.
Elle donne son plein effet avec le Café Cristal Corcellet
18 Avenue de l'Opéra PARIS

TABLEAU DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Nous croyons utile à la propagande d'établir ici en permanence un tableau du féminisme organisé : ainsi chacun de nos numéros pourra être adressé par nos lecteurs et nos lectrices aux personnes qu'elles désirent renseigner. Et de même ceux que nous distribuons en spécimen porteront utilement la preuve que le féminisme n'est point seulement une doctrine mais un mouvement vaste et coordonné.

Nous indiquons exclusivement les sociétés dont le programme et l'esprit concordent avec la doctrine et la méthode d'action rationnelles universellement adoptées par le féminisme international. Il existe deux ou trois autres sociétés dissidentes.

FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

Vaste groupement composé des Conseils nationaux des femmes de vingt-cinq pays. Fondé à Washington (Etats-Unis Amérique) en 1888. A pour but d'établir une communication constante entre les Associations de femmes de tous les pays et de leur fournir les occasions de se rencontrer et de délibérer sur les questions relatives au bien public et à la famille.

Tient tous les cinq ans un grand congrès général et, entre temps, deux conférences interquinquennales dans une capitale du nouveau ou de l'ancien monde. Esprit de neutralité politique et religieuse.

Présidente : Mme la comtesse d'Aberdeen, femme du vice-roi d'Irlande.

Secrétaire générale : Mrs. Ogilvie Gordon, 1, Rubislaw Terrace, Aberdeen, Ecosse.

ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fédération des Unions nationales pour le suffrage des femmes de vingt-six pays, ayant pour but exclusif l'obtention des droits politiques pour les femmes. Fondée en 1904, à Berlin, sur l'initiative des Américaines. Tient un congrès général tous les deux ans dans une capitale d'Europe ou d'Amérique. Neutralité politique et religieuse. A pour organe mensuel le journal *Jus Suffragii* (abonnement annuel, 4 fr. 25 s'adresser à l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris).

Présidente : Mrs. Chapmann-Catt.

Siège social : 7 Adam Street, Adelphi Londres.

FÉDÉRATIONS FRANÇAISES

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES
Fondé en 1901

A pour but de grouper en une vaste association toutes les sociétés s'occupant du sort de la femme et de l'enfant, et de faciliter leur travail en leur permettant de se mieux connaître et de s'aider mutuellement.

Secrétariat général : 1, avenue Malakoff

Sociétés affiliées. — Assistance par le travail, 7 ; Bienfaisance, 20 ; Cercles et foyers, 9 ; Coopération, 3 ; Education, 17 ; Emigration, 1 ; Féminisme, 9 ; Pacifisme, 1 ; Prévoyance, 6 ; Préservation, 12 ; Professionnelles, 7 ; Syndicats ouvriers, 8 ; Tempérance, 2. Total : 102.

Comité exécutif. — Présidente d'honneur : Mme Isabelle Bogelot. — Présidente : Mme Jules Siegfried. — Vice-Présidentes : Mlle Marie Bonnevial, Mme de Montaut, Alphen-Salvador, Gounouilhou. — Secrétaire générale : Mme Avril de Sainte-Croix. — Secrétaires : Mme Pichon-Landry, Brochard. — Membres du Comité : Marc Maria Vérone, Desprès, Ferdinand Dreyfus, D^r Edward-Pillet, Fiévet, Jardin, Lucile Morin, Péronneau, Pégard, Edouard Petit, Siegfried de Coppel, de Sainte-Affrique, Paul de Schlumberger, Mme Duchêne.

Sections. — 1° Section d'Assistance : Présidente, Mme Eugénie Weil, 43, rue Blanche.
2° Section d'Hygiène : Présidente, Mme Alphen-Salvador, 9, rue Le Tasse.
3° Section d'Education : Présidente, Mme Kergomard.
4° Section de Législation : Présidente, Mme Pichon-Landry, 68, rue d'Assas.
5° Section du Travail. — Présidente, Mme Duchêne, 10, quai Debilly.
6° Section du Suffrage : Présidente, Mlle Marie Bonevial, 127, avenue de Clichy.
7° Section des sciences, lettres et arts : Présidente, Mme Cruppi, 80, rue de l'Université.
8° Section de la Paix : Présidente, Mlle Toussaint.

Branches départementales. — Gironde : Mme Gounouilhou.
Indre-et-Loire : Mme Alphen-Salvador.
Seine-Inférieure : Le Havre : Mlle Jardin.
Rouen : Mlle Maillard.
Bulletin trimestriel : L'*Action féminine*.

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Société Nationale affiliée à l'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes.

L'U. F. S. F., fondée en 1909, a pour but d'obtenir pour les femmes, le suffrage au même titre qu'il est ou pourra être accordé aux hommes.

Comme première étape, l'U. F. S. F. demande l'électorat et l'éligibilité aux conseils municipaux.

Ses moyens d'action sont : la publication de brochures, conférences et les réunions ; la formation de groupes dans les différents arrondissements de Paris, et dans les différents centres de province.

L'U. F. S. F. agit en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, elle convie à son travail d'action et d'organisation toutes les personnes convaincues que la justice rendue aux femmes n'aura que d'heureux effets pour la prospérité matérielle et morale du pays.

L'Union a des membres individuels, fixant eux-mêmes le montant de leur cotisation.

Elle reçoit l'affiliation des Sociétés féministes, et elle provoque la formation d'Associations suffragistes qui deviennent des filiales de l'U. F. S. F.

La Présidente d'honneur est Mme Vincent, fondatrice de la Bibliothèque féministe, 13, rue de Paris, Asnières.

La Présidente est Mme de Witt-Schlumberger, 14, rue Pierre-Charron.

Les vice-présidentes sont : Mmes Jane Misme et M.-L. Le Verrier.

La secrétaire générale, Mme Léon Brunschvicg.

La trésorière, Mme Désavit.

Pour toutes les demandes de renseignements, écrire à la Secrétaire générale de l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris, 16^e arr.

ASSOCIATIONS PARISIENNES

LIGUE FRANÇAISE POUR LE DROIT DES FEMMES

Siège social : 127, avenue de Clichy.
Fondation : Fondée en 1882 par Léon Richer.
But : Revendication des droits de la femme et défense de ses intérêts.
Réunions : Le 4^e mercredi de chaque mois, Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente.
Cotisations : Membres adhérents : 6 fr. par an ; membres titulaires : 10 fr. par an ; membres perpétuels : versement unique de 100 fr.
Présidente : Mlle Marie Bonnevial ; vice-présidentes : Mmes Berton et Edwards Pilliet ; vice-présidents : MM. Nattan Larrier et Lhermitte ; secrétaire générale : Mme Maria Vérone ; secrétaire : M. Moufflet ; trésorière : Mlle Tarbouriech.
La Ligue publie une revue mensuelle, *Le Droit des femmes*, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

L'ÉGALITÉ

Adresse : 13, rue de Paris, Asnières (Seine).
Présidente : Mme Vincent, présidente d'honneur de l'Union française pour le Suffrage des Femmes.
Date de fondation : 1888.
But : Egalité des deux sexes devant la loi. Bibliothèque féministe, Archives féministes, Collections de documents pour servir à l'histoire du féminisme. Réunions : 13, rue de Paris, Asnières.

GROUPE FRANÇAIS D'ETUDES FÉMINISTES ET DES DROITS CIVILS DES FEMMES

Fondé en 1898 a acquis la capacité jurisprudique en 1904.
Présidente, Mme Oddo Deflou.
Siège social, 55, rue de Seine, Paris, VI^e.
But. — Etude et amélioration de la condition légale de la femme.
Pour établir des relations avec le Groupe, il suffit d'en exprimer le désir. On recevra, sans contracter de ce chef aucune espèce d'obligation, des invitations aux réunions et aux conférences et de plus, gratuitement, un prospectus détaillé.

LIGUE D'ÉLECTEURS POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fondée en 1911, affiliée à la Ligue Internationale d'hommes pour le suffrage des femmes.
A pour but : 1° de grouper les hommes estimant que le suffrage doit être accordé aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes ; 2° de poursuivre la réalisation de cette réforme par une action de propagande. Cotisation annuelle d'au moins 3 francs, donnant droit au Bulletin trimestriel. Président : M. Ferdinand Buisson, député ; Vice-présidents : MM. Louis Marin, député ; Léon Brunschwicg, maître de conférence de philosophie à la Sorbonne ; Albert Chenevier ; secrétaire général : M. J. du Breuil de St-Germain ; rédacteur du bulletin : M. Raoul Rebour ; trésorier : M. Paul Katz.
Secrétariat, 33, rue de Miromesnil. Rédaction du bulletin, 55, rue de Strasbourg, Courbevoie. Trésorerie, 60, av. du Bois-de-Boulogne.
Bulletin trimestriel, abonnement : 3 francs.
Sur demande, numéro spécimen gratuit.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Siège social, 77, rue Blanche.
L'Union fraternelle des Femmes, fondée en 1901 par Mme Marbel, et présidée depuis 1908 par Mme Amélie Hammer, a pour but :
1° D'intéresser les femmes à toutes les questions qui les concernent et de leur faciliter l'étude de ces questions à l'aide de conférences, livres, journaux, documents et communications de toute nature ;
2° De travailler, en outre, à l'amélioration du sort de la femme et de favoriser l'évolution féminine par les moyens qui lui paraîtront les plus efficaces.
La Société est administrée par un Bureau composé des 12 membres suivants : présidente d'honneur fondatrice : Mme Marbel ; présidentes d'honneur : Mmes Isabelle Bogelot, Desparmets-Ruello, Claire Galichon ; présidente : Mme Amélie Hammer ; vice-présidentes : Mmes Héra Mirtel, Nelly Roussel, Alice Mollard ; secrétaire générale : Mlle Hellé ; secrétaire : Mme Cremnitz ; secrétaire-adjointe : Mme Le Verrier ; trésorière : Mme Froger-Doudement.

CONGRÈS PERMANENT DU FÉMINISME INTERNATIONAL

Fondé en 1908, ce Congrès a pour but de servir de lien entre les féministes de tous les pays de passage à Paris. Il est une tribune libre ouverte à toutes les initiatives qui peuvent être utiles à la cause du progrès du féminisme. Il fait connaître les œuvres, les institutions et les manifestations de l'activité féminine mondiale, sans distinction des nationalités et des races.
Les Sociétés féministes, les rédactions de journaux féminins, les auteurs des livres et brochures concernant la question féministe, sont priés d'adresser leurs statuts, journaux, revues, photographies, résultats d'enquêtes, à la Secrétaire générale, Mme Orka, 36, rue de Penthièvre, à Paris. Une exposition de ces documents aura lieu à Paris.
Le Congrès est affilié à « l'Union française pour le Suffrage des Femmes » et à la « Ligue d'électeurs ».
PRÉSIDENTE : Mme Marya Chéliga, 22, rue Saint-Ferdinand.
VICE-PRÉSIDENTE : Mme Jane Misme, directrice de *la Française*, 64, rue de Richelieu.
COMITÉ : Mmes Bowman-Wells, Fagan, Fraenkel, Frappier, Nini Kohnberger, Markovitch, Pissargewsky, Seidler, Watewska, Xenopol. — TRÉSORIÈRE : Mme R. Herzenstein, 10, rue d'Erlanger.

ASSOCIATIONS REGIONALES FRANÇAISES

Outre les branches du Conseil national et les groupes de l'U. F. S. F. il existe en province quelques sociétés locales dont la principale la **Fédération féministe primaire** fondée en 1909, formée de groupes féministes universitaires départementaux, ouverte à tous les membres de l'enseignement public ; Secrétaire : Mme Jeanne Néo, 80, rue Chaptal, à Levallois-Perret.
Bulletin corporatif : L'*Action féministe*.

SOCIETES ETRANGÈRES

Vingt-cinq pays des cinq parties du monde possèdent actuellement un Conseil national et une Union pour le suffrage affiliés au Conseil International et à l'Alliance Internationale.
La plupart d'entre eux comptent des Sociétés de propagande diverses, souvent très importantes. Il nous est impossible d'établir ici la liste de ces œuvres dont le total des membres se chiffre par millions. On peut se procurer des indications les concernant au Secrétariat des deux grandes Fédérations internationales mentionnées en tête de ce tableau

SERVICE DE LIBRAIRIE

Publications en vente à "La Française"

Expédition franco en France à partir de 1 fr. 50. Pour les brochures demandées séparément joindre 0 fr. 05 de port, et 0 fr. 15 si on désire qu'elles soient envoyées recommandées. *Les expéditions ne sont justes que si le montant de l'envoi est joint à la demande.*

Ouvrages de propagande et de Doctrine féministe

Problème et préjugé de sexe, par Jean Finot. Etude unique et magistrale sur la question de l'égalité des sexes (5 fr. franco à *La Française*).

Le Couple futur, par Jules Bois (3 fr. 50). Belle étude morale des conditions du bonheur dans le mariage

Le Catéchisme féministe par J. J. Renaud. Exposé par demandes et réponses des points les plus controversés de la doctrine. (1 fr 50 pris à *La Française* ; 2 fr. 50 en librairie).

Le Féminisme, par Mme Avril de Sainte-Croix, historique abrégé du mouvement féministe. (2 fr. 50).

Le droit des Femmes, par Marguerite Martin argumentation très ferme et remarquablement intelligente et mesurée sur toute la question féminine. (2 francs).

La Femme dans les organisations ouvrières, par M. L. Compain, liste et histoire abrégée des groupements féministes et de la part prise par les femmes dans le mouvement syndicaliste. (2 francs).

La Femme en Roumanie, par Alexandre Stourdza, étude sur la situation de la femme roumaine, précédée d'un aperçu général sur le féminisme, et sur son organisation en France.

Le Suffrage des Femmes dans tous les pays, par Alice Zimmern, traduit en Français par l'U. F. S. F. (2 francs).

Ere réhabilitée, par Claire Galichon (3 fr. 50). Exposé philosophique de la question féministe.

Amour et Maternité, par Claire Galichon. Vues très personnelles et très généreuses, sur la morale courante concernant ces questions.

Ces deux derniers ouvrages sont cependant parfois en désaccord avec la doctrine du mouvement international organisé.

Les Femmes écrivains d'aujourd'hui (Suède) par Louise Cruppi (4 francs).

Pour la femme, études féministes par l'abbé Naudet (3 fr. 50).

Le sujet de cet ouvrage, conçu au point de vue catholique, est cependant traité dans un parfait esprit d'impartialité et de justice.

Les Carrières de la jeune fille, par Paul Bastien (3 fr. 50).

Comment caser nos filles, par André Caron (2 francs).

Livre des candidats et candidates aux emplois administratifs (1 fr. 50).

Brochures de propagande, de doctrine ou de documentation

Bulletin de l'U. F. S. F. : année 1911, 0 fr. 25 ; année 1912, 0 fr. 50.

Conférence sur le Suffrage des Femmes par Mme Robert Mirabaud (0 fr. 20).

Les résultats du Vote des Femmes, par Mme Le Verrier (0 fr. 20).

Masculin et Féminin, conférence par Wilfred Monod (0 fr. 10).

Le Suffrage des femmes en France, par l'U. F. S. F. (0 fr. 10).

L'Action sociale des Femmes, par Mme L. M. Compain (0 fr. 30).

Le Féminisme, ses origines et son avenir, par Auguste Fabre, offert pour la propagande à 0 fr. 30.

En feuilletant les catalogues, par Mme M. L. Compain, aperçus sur les conditons du travail à domicile. (0 fr. 30).

Les Conséquences du travail de la Femme, par L. Compain (0 fr. 20).

La Charte de la Femme, par Jean Finot, suivie d'une enquête sur le suffrage des Femmes (0 fr. 50).

Pour le Suffrage des Femmes par Jane Misme (0 fr. 25).

L'Alliance internationale et l'Union Française pour le Suffrage des femmes (0 fr. 10).

Aux jeunes ouvrières, conseils d'une mère, par Mme Paul de Schlumberger (0 fr. 20), chez Fischbacher ou à *La Française*.

L'Alcoolisme et le Vote des femmes, par Mlle Levray (0 fr. 20).

De l'intérêt qu'ont les hommes au Suffrage des femmes, par Jean du Breuil de Saint-Germain (0 fr. 10).

Extraits de Stuart Mill et de Condorcet (0 fr. 10).

Les Idées de Mrs. Olive Schreiner sur la Femme et le Travail, par Mme de Schlumberger (0 fr. 20).

Griffes, monologues, de Mme Paule Leclerc : 10 monologues, 1 fr. ; 1 monologue, 0 fr. 20.

Féminisme et Pédologie, par G. Persigout (0 fr. 40).

L'Eveil du féminisme en Orient, par Mme Chapmann-Catt (0 fr. 10).

Le Préjugé des sexes, par le D^r Lobit (0 fr. 15).

Ouvrages d'intérêt social

L'Art Social, par Roger Marx (3 fr. 50).

La lutte antituberculeuse par le dispensaire, par J. Meynadier (0 fr. 60).

Romans d'esprit féministe

Le Triomphe des Vaincus, par Harlor (3 fr. 50).

Tu es femme ..., par Harlor (3 fr. 50).

Marche Briens, par Emilie Arnal. (3 fr. 50).

La Vie tragique de Geneviève, par Louise Compain (3 fr. 50).

L'Amour de Claire, par Louise Compain (3 fr. 50).

Le Miroir aux Alouettes, par J. de Mestral Combremont. (3 fr. 50).

Modeste Automne, par Marguerite Baulu.

Leur proie, par Héra Mirtel (3 fr. 50).

La Fille de son père, par Marie Howland, offert pour la propagande à 0 fr. 75

Rêves, par Olive Schreiner, traduit par Mme Robert Mirabaud (15 fr.).

Inévitable réparation, par Mme Jong van Beek en Donk (3 fr. 50).

Livres pour enfants

Histoire d'une petite fille d'il y a cent ans, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Relié, doré sur tranches (7 fr. 25).

La Petite Marquise, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Relié doré sur tranches. (7.25).

La Petite Impératrice, par Mme Cremnitz (Parrhisja) ; livres d'étrennes. (Juven). 8 fr. Illustrations de Léonce Buret.

Bibliothèque Fémina

Pour bien tenir sa maison,
Pour bien s'habiller,
Pour bien connaître les usages mondains,
Pour bien élever ses enfants,
Pour bien faire du sport,
Pour bien travailler chez soi,
Pour bien s'initier aux arts,
Pour bien connaître ses droits,
et surtout Pour bien gagner sa vie,
qui contient de très sérieux renseignements.
Prix : 5 francs franco, brochés ; 6 francs reliés.
Les demander à *La Française*.

CARTES POSTALES

Le féminisme en images

Nous disposons actuellement de huit des dessins de Mlle Suzanne de Callias publiés dans le journal et édités en cartes postales Ce sont :

1. La porteuse de pain.
2. Le Don Juan.
3. Cochères.
4. L'électeur.
5. Les reines.
6. Les lois protectrices (paternité naturelle).
7. Le cabaret.
8. Les trois buveurs.

Prix franco :
Les dix : 0 fr. 50.
Le cent : 3 francs.
Nous composons les envois d'un ou de plusieurs modèles selon les demandes.